

LE DEVOIR

Vol. XC - N° 44

MONTREAL, LE MARDI 2 MARS 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Ratage annoncé au CHUM

Sept ans après que l'idée eut germé sur les tables à dessins, la fusion des hôpitaux universitaires de Montréal se retrouve à la case départ. Surprenant? Nenni. Tous les ingrédients se sont conjugués un à un pour faire tourner la sauce.

En février 1995, le ministre de la Santé, Jean Rochon, a décrété la fusion des hôpitaux universitaires. Après moult rapports et d'intenses chicanes entre hôpitaux, le ministre tranche: trois des cinq hôpitaux universitaires de Montréal, l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame et Saint-Luc, sont condamnés à la fusion, et deux autres, Maisonneuve-Rosemont et Sacré-Cœur, perdront leur statut universitaire. La même médecine est imposée à Québec, où trois établissements sont fondus en un seul pour créer le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ).

Faut-il s'étonner qu'à cinq mois d'intervalle, ces deux mastodontes, créés de toutes pièces dans les officines ministérielles, avortent au grand jour?

Pendant des années, Québec a décrié la bisbille qui régnait dans ces centres universitaires pour justifier sa propre inaction. Surfant sur ces conflits, le gouvernement a choisi la procrastination, ménageant la chèvre et le chou, tout en répétant sa profession de foi en l'essor de la médecine universitaire au Québec.

Or, à observer la feuille de route du ministère de la Santé ces dernières années, on aurait voulu nuire à l'expansion des centres universitaires que l'on n'aurait pu faire mieux.

D'abord, Québec opta, malgré des rapports considérant cette option «difficilement réalisable», pour le regroupement de trois hôpitaux aux cultures diamétralement opposées. Les consultants de la firme CGI, qui ont scruté les trois organisations pendant des mois, avaient plutôt conclu à la «faisabilité» d'une fusion entre Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu. Mais la décision de Québec n'étonne guère quand on sait que quelques mois tard allait s'engager au Québec le plus ambitieux plan de compressions budgétaires jamais entrepris dans les services de santé. La fusion n'avait dès lors plus pour seul but le rayonnement de la médecine québécoise.

Pour tout cadeau de noces, les hôpitaux fusionnés ont eu droit à une première vague de coupes qui, dans le seul cas du CHUM, s'est élevée à 30 millions. Pour forcer la fusion, on avait brandi la carotte de la modernisation aux médecins, réfractaires à ce mariage de raison. Mais au cours des trois années qui ont suivi, médecins comme infirmières, n'ont eu droit qu'au bâton. Coupures de postes, de lits, de services.

En sus, Québec a renchéri, quelques mois plus tard, en adoptant le plus massif plan de retraites jamais envisagé. Autant l'opération était séduisante au plan des finances, autant elle s'avéra une catastrophe au plan médical. D'autant plus dans ces centres universitaires, où la main-d'œuvre expérimentée est au moins aussi indispensable que l'expertise médicale.

Au moment où l'on rêvait de centres universitaires d'envergure internationale, on a littéralement vidé ces hôpitaux de leurs meilleurs éléments en juillet 1997. Dans la même veine, au CHUM, une centaine de médecins, attirés par les généreuses allocations de retraites offertes par le gouvernement, ont raccroché leurs sarraus. Dès 1997, la pénurie d'anesthésistes et de radiologistes plongeait le CHUM dans un équilibre précaire et l'y maintient toujours.

Ajoutez au tableau, l'arrivée d'une directrice néophyte, plongée au beau milieu d'un panier de crabes, et vous avez en main tous les ingrédients d'un ratage de première. On peut reprocher à Mme Cléroux, une ingénieure spécialisée en structures devenue sous-ministre à l'administration et aux approvisionnements, de n'avoir pas su évaluer sa propre capacité à prendre la barre du CHUM.

Mais on doit d'abord au gouvernement du Québec d'avoir laissé dégénérer la situation, se souciant comme d'une guigne des tuiles répétées que ses nombreuses politiques faisaient s'accumuler sur la tête d'un CHUM et des autres centres universitaires à peine mis au monde.

Le prétexte des bisbilles médicales a longtemps servi de sauf-conduit au gouvernement pour justifier l'absence d'investissements du CHUM. «Entendez-vous, d'abord», martelait le ministre Rochon. Jusqu'en septembre dernier, on sommait les médecins d'avoir une idée claire de leur centre ambulatorio avant d'y investir un seul sou. Or, la brève histoire du CHUM montre que l'absence d'investissements a servi de catalyseur à la querelle.

«Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas de chicane, tout le monde se bat pour la même miette de pain», affirmait la semaine dernière Marc Laviolette, le représentant de population au conseil d'administration du CHUM. Déjà à court d'équipement, de personnel et de renfort médical, pas étonnant que les médecins aient perçu chaque changement comme une menace à leurs maigres ressources. Comment éviter l'exode et le chaos quand les hôpitaux regroupent la crème des spécialistes du Québec se retrouvent moins bien équipés que certains petits hôpitaux de banlieue?

Sept ans plus tard, le CHUM, tout comme le CHUQ, se retrouvent de nouveau à la case départ. Autant d'années perdues et d'espoirs déçus que la médecine universitaire québécoise mettra du temps à rattraper.

MÉTÉO

Montréal Québec
Faible neige le matin. Dégelage en soirée. Max: 0 Min: -1
Max: -1 Min: -3 Détails, page B 4

INDEX

Annonces B 5 Le monde A 5
Avis publics B 4 Les sports B 6
Culture B 8 Montréal A 3
Économie B 2 Mots croisés B 4
Éditorial A 6 Politique A 4
Idées A 7 Télévision B 7

www.ledevoir.com

IDÉES

La chronique de Chantal Hébert:
Robert Bouchard/ Lucien
Bourassa, page A 7



CULTURE

Le cinéma québécois
rend hommage à Marcel
Sabourin, page B 8

HORIZONS

L'origine des tics
nerveux: les théories
s'affrontent, page B 1



Le Centre Molson ne vaudrait plus que 35 millions

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Fière d'avoir construit un amphithéâtre de 235 millions sans subvention, la Brasserie Molson prétend maintenant qu'il ne vaut plus que 35 millions, question de payer moins d'un million en taxes foncières.

Il s'agit de l'estimation telle que faite par Molson et contenue dans le rapport d'expertise faisant l'objet d'une ordonnance de confidentialité au Tribunal administratif du Québec (TAQ). C'est d'ailleurs devant le TAQ que Molson

contestera à compter de lundi l'évaluation foncière de son bâtiment inauguré il y a trois ans et qui pourrait résulter en un remboursement de plus de 50 millions de la part de la Ville de Montréal.

L'actuel compte de taxes de Molson est de 9,9 millions par année pour l'édifice que la Communauté urbaine de Montréal (CUM) évalue à 177,6 millions. Si le TAQ devait donner raison à Molson, la Ville de Montréal n'empêcherait plus que 756 000 \$ annuellement.

En clair, Montréal devra peut-être rembourser plus de 30 millions pour les années 1996 (taxation partielle), 1997,

1998 et 1999, sans compter les intérêts. C'est un manque à gagner qui pourrait se répercuter sur le compte de taxes des autres contribuables.

La Brasserie Molson, qui n'a pas rappelé *Le Devoir* hier, veut également être soustraite du rôle de la valeur locative. Selon le Service des finances de Montréal, Molson soutient que ces taxes d'affaires, d'eau et de services devraient être assumées par les artistes et les clubs sportifs qui louent l'amphithéâtre ainsi que par les détenteurs des

VOIR PAGE A 8: MOLSON

Les orphelins protestent et... nuancent



MARION KELLEY était du nombre des orphelins de Duplessis qui ont consenti, hier, à rendre leur dossier médical public, ou du moins ce qu'il en reste. En 1939, elle était internée à l'hôpital psychiatrique Saint-Ferdinand d'Halifax. Soixante ans plus tard, elle exige toujours réparation. Nos informations en page A 3.

Bataille rangée chez Bell

■ À lire, page B 2



Rentrée parlementaire

Préparer l'automne... et le référendum

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le dépôt du budget du déficit zéro et les négociations du secteur public marqueront les débuts de la première session de la 36^e législature à l'Assemblée nationale. Un maigre menu législatif et la consolidation des réformes en cours repousseront à l'automne les nouveaux grands projets du gouvernement Bouchard, mais le travail de fond pour la souveraineté occupera bien assez tôt les élus du Parti québécois.

Quand Bernard Landry annoncera l'atteinte du déficit zéro dans son discours du budget 1999-2000 d'ici la fin du mois, la plus importante condition gagnante, celle qu'avait déterminée M. Bouchard lui-même lors du référendum de 1995, sera en effet posée en vue du prochain vote sur la souveraineté. Ce premier budget équilibré depuis Maurice Duplessis, 1955-1956, 1950-1951 et 1945-1946, ainsi que des relations de plus en plus tendues avec Ottawa, aideront sans doute le vice-premier ministre et ses collègues du comité sur la souveraineté à mettre au point le baromètre référendaire au cours des prochains mois.

Dans son discours inaugural demain, le premier ministre Bouchard tracera les grandes lignes des travaux qui animeront son gouvernement au cours des quatre prochaines années. Mais il en profitera sans doute aussi pour rappeler les limites, voire le «cul-de-sac», auquel est vite confronté le Québec dans le cadre constitutionnel actuel.

VOIR PAGE A 8: QUÉBEC

Les tribunaux et les cas d'agressions sexuelles

Finie la notion de «consentement tacite»

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

La Cour suprême a établi de façon claire, la semaine dernière, que, dans les cas d'agressions sexuelles, «non veut dire non». Mais, à cause du juge John McClung, beaucoup penseront encore que non veut dire «peut-être», estimant divers groupes de défense des droits de femmes.

«Le juge McClung a semé la confusion dans beaucoup d'esprits, dit Bonnie Diamond, directrice de l'Association nationale de la femme et du droit. Et les excuses qu'il a faites sont loin de suffire, compte tenu du dommage causé. Malgré le jugement de la semaine dernière, les victimes d'agression sexuelle se demanderont encore: puis-je vraiment compter sur la justice pour me protéger?»

Jeudi dernier, la Cour suprême du Canada a, dans une décision unanime, condamné Steve Ewanchuk pour l'agression sexuelle d'une jeune fille de 17 ans. Elle renversait ainsi les décisions de deux tribunaux d'instance inférieure, qui avaient invoqué la notion de «consentement tacite» pour acquitter l'accusé. Le juge John McClung, de la Cour d'appel de l'Alberta, avait ainsi mentionné dans son jugement de février 1998 que la victime, venue solliciter un emploi, «ne s'était pas présentée à l'ac-

«Non veut dire non. Il n'y a pas de troisième option», dit le professeur Irwin Cutler

Le procès de la dissidence

Ouverture à La Havane du procès de quatre opposants politiques cubains

Musellement tous azimuts de l'opposition à Cuba: alors que s'est ouvert hier, à l'abri des journalistes étrangers et des diplomates, le procès des quatre dissidents les plus célèbres de Cuba («le groupe des 4») dans un quartier excentré de La Havane, la police cubaine a interpellé, au cours du week-end, une quarantaine de dissidents et de journalistes indépendants, dont six reporters de l'agence Cuba Press. Une vingtaine d'autres opposants ont reçu l'ordre de ne pas quitter leur domicile. Les quatre dissidents risquent de cinq à six ans de prison. Le pape Jean-Paul II et le premier ministre Jean Chrétien avaient, lors de visites dans l'île l'année dernière, demandé leur libération.

CHRISTIAN LIONET
LE MONDE

Miami — L'ouverture, hier à La Havane, du procès contre les quatre opposants politiques les plus emblématiques de Cuba confirme le raidissement répressif du régime castriste, en dépit des pressions internationales. Journalistes et diplomates étrangers ont d'ailleurs été empêché d'accéder au tribunal par un dispositif de sécurité exceptionnel. Les quatre sont accusés de «sédition et autres charges contre la sécurité de l'État», une inculpation qui les expose à des peines de cinq à six ans de prison. Ils ont déjà passé dix-huit mois en cellule, dans des conditions de détention et d'isolement dénoncées par les organismes de défense des droits de l'homme.

A travers leurs personnes, c'est le procès de

la dissidence qui sera intenté, et la Révolution va même juger l'un de ses enfants, le fils du leader du PC cubain Blas Roca (décédé), qui se flattait volontiers d'avoir été «communiste avant Castro». Ironie de l'histoire, Vladimir Roca, 57 ans, a participé à la rédaction de l'actuel code pénal qui justifiera sa probable condamnation. Cet ancien pilote de l'armée a rallié les maigres rangs de l'opposition en 1991, et il présidait le Parti social-démocrate cubain, qui prône une transition pacifique vers la démocratie.

Marta Beatriz Roque, 54 ans, l'une des autres accusées, est co-fondatrice de Concilio Cubano, une plate-forme regroupant plusieurs formations d'opposants. Elle dirige un «institut des économistes indépendants». Félix Antonio Bone, 60 ans, a été expulsé de l'université de La

VOIR PAGE A 8: CUBA

VOIR PAGE A 8: TRIBUNAUX

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Bourque au Texas:
rien à voir avec les Expos

(Le Devoir) — Le cabinet du maire Pierre Bourque a précisé hier que le voyage de ce dernier à Houston (Texas) n'avait rien à voir avec le délicat dossier des Expos contrairement à ce qui a été diffusé au cours de la fin de semaine. Le voyage était déjà planifié depuis plus de 10 jours et devait permettre au maire de rencontrer un éventuel investisseur dans le secteur du multimédia. On reconnaît toutefois que le sujet du déménagement possible du club de baseball a été abordé avec les Américains rencontrés. Mais sans plus.

Équipe Bourque/Vision
Montréal sous analyse

(Le Devoir) — Trois vérificateurs du Directeur général des élections du Québec ont fait leur entrée hier matin dans les bureaux du parti politique Équipe Bourque/Vision Montréal. Leur travail consiste à analyser notamment la liste des participants à un cocktail-bénéfice tenu mercredi dernier par la formation du maire Pierre Bourque et qui a soulevé des doutes quant à la façon de recueillir les fonds. Des convives ont payé en argent comptant, ce qu'interdit formellement la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Un autre salon est annulé

(Le Devoir) — Un quatrième salon a été annulé cette saison au Stade olympique, en raison de la déchirure de la toile en janvier dernier. Le Salon international des véhicules récréatifs, qui devait avoir lieu du 11 au 14 mars, a été annulé malgré les efforts de la Régie des installations olympiques et de l'Association des commerçants de véhicules récréatifs du Québec de parvenir à une entente. «Après une étude exhaustive des plans d'aménagement du stationnement PBI, l'ensemble des colonnes se trouvant dans ce nouveau hall constitue un obstacle majeur à la tenue du Salon», a fait savoir l'Association. L'aire de jeu sous la toile n'est toujours pas accessible, la firme Birdair n'ayant pas encore donné toutes les garanties de sécurité au Service de la prévention des incendies. Quelque 40 000 visiteurs étaient attendus au Stade à l'occasion de la 11^e édition de l'événement.

Des trains de banlieue
sur la Rive-Sud?

(Le Devoir) — Une étude conjointe de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et du CN conclut qu'il est possible de faire circuler cinq trains de banlieue matin et soir aux heures de pointe entre la gare Centrale et Saint-Hilaire, moyennant un investissement pour l'adaptation des infrastructures du CN. Le corridor est actuellement utilisé de façon intensive pour le transport de marchandises du CN et celui des voyageurs de Via Rail et de Amtrack, précise l'AMT dans un communiqué. Selon l'Agence, les citoyens seraient très intéressés par l'idée d'utiliser le train plutôt que l'automobile pour se rendre au centre-ville et ce nouveau service permettrait d'alléger la circulation entre les deux rives.

Scrutin à l'Assemblée nationale

Québec (PC) — Deux candidats sont sur les rangs pour présider l'Assemblée nationale: le député péquiste de Borduas, Jean-Pierre Charbonneau, et le libéral de Jeanne-Mance, Michel Bissonnet. L'élection aura lieu au scrutin secret aujourd'hui, à la reprise des travaux de l'Assemblée nationale. M. Charbonneau devrait normalement jouir de l'appui de la majorité ministérielle, qui compte 76 députés. La Chambre compte aussi 48 députés libéraux et un membre de l'Action démocratique, Mario Dumont. C'est la première fois dans l'histoire de l'Assemblée nationale qu'un président sera élu au scrutin secret. Les députés désireux d'occuper le poste avaient jusqu'à hier midi pour soumettre leur candidature. Même s'il provient de l'opposition, le candidat Bissonnet ne s'avoue pas vaincu. Il a transmis hier une lettre à ses 124 collègues députés pour leur signaler l'ampleur de son expérience. Député sans interruption depuis 18 ans, M. Bissonnet y rappelle qu'il a agi pendant cinq ans comme vice-président de la Chambre et pendant huit ans comme membre du Bureau de l'Assemblée nationale. Son adversaire, le président sortant de charge, Jean-Pierre Charbonneau, exerce la fonction depuis 1996. Il jouit lui aussi d'une vaste expérience parlementaire, puisqu'il a siégé à l'Assemblée nationale depuis 1976 avec une brève interruption de cinq ans entre 1989 et 1994.

21 écoles paralysées à Toronto

Toronto (PC) — La majorité des 300 000 étudiants des écoles élémentaires et secondaires publiques ont pu se rendre à leurs cours hier malgré la grève des employés de soutien. Le Conseil scolaire de Toronto a toutefois dû fermer 21 écoles à cause du conflit, ce qui a affecté quelque 22 000 étudiants. La majorité de ces écoles sont équipées de systèmes de chauffage utilisant des chaudières et les employés d'entretien doivent être sur place pour assurer leur bon fonctionnement. Malgré tout, nombre d'activités dans les quelque 500 écoles encore ouvertes, comme l'éducation spécialisée, le service de transport scolaire et les programmes de repas à l'école, ont été affectées par le conflit.

Changer le mode de scrutin

Québec (PC) — Mario Dumont voudrait lui aussi que la Loi électorale soit modifiée de manière à permettre l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel qui amoindrirait l'écart entre le nombre de votes et le nombre de sièges à l'Assemblée nationale. L'Action démocratique a recolté un demi-million de votes aux élections de novembre 1998 mais n'a fait élire qu'un seul député, son chef. Mario Dumont dit vouloir profiter de l'ouverture montrée actuellement par le chef libéral Jean Charest pour inciter le gouvernement à «élargir le débat sur cette question».

Mines antipersonnel

La Convention d'Ottawa entre en vigueur
66 pays ont ratifié le traité interdisant «l'arme des lâches»

D'APRÈS AP ET PC

Genève — Les Nations unies ont salué hier l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa pour l'interdiction des mines antipersonnel, au cours d'une cérémonie discrète à Genève, marquée surtout par les témoignages des victimes de l'«arme des lâches». Dans de nombreux pays du monde, dont le Canada, les cloches des églises ont sonné pour fêter l'événement.

«Le combat qui nous attend est celui de la mise en œuvre effective de ce traité [...] pas seulement dans les capitales signataires, mais dans les champs et les forêts encore minés, pas seulement dans les principes mais dans la pratique», a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, dans un message depuis New York.

Conclu à Ottawa en décembre 1997, grâce à la mobilisation des ONG rassemblées dans la Campagne internationale pour interdire les mines, le traité a été signé par 133 pays et ratifié par 66 d'entre eux. Une douzaine de pays ont entièrement détruit leur stock.

Le Canada avait été le premier pays à signer et ratifier le traité.

«Pour nous, il s'agit d'une journée très importante», a déclaré à Ottawa le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy, alors qu'il procédait en compagnie du premier ministre Jean Chrétien au dévoilement d'une plaque soulignant l'événement à l'édifice Lester B. Pearson.

«C'est une victoire pour les bons», a pour sa part déclaré le premier ministre Chrétien à propos de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa.

Les cloches ont retenti sur la colline parlementaire et il en a été de même de plusieurs églises de villes canadiennes, dont Montréal, à 13h.

Le traité vise à l'interdiction totale, à la destruction de tous les stocks d'ici quatre ans, et au déminage des zones touchées. États-Unis, Russie, Chine, Israël, principaux pays producteurs, sont les grands absents parmi les signataires.

On estime qu'il existe plus de 100 millions de mines opérationnelles dans le monde, qui tuent ou mutilent une personne toutes les 20 minutes. Deux millions de nouvelles mines sont posées chaque année: cette «arme des pauvres» qui ne coûte que quelques dollars à produire vise les civils et tue aussi en temps de paix.

Devant la salle où se retrouvaient les participants, sur un grand panneau se succédaient les images de ces membres amputés et les témoignages sur ces vies brisées par l'«arme des lâches».

«Ma copine m'avait dit d'aller couper de l'herbe pour les moutons derrière le village», raconte Fanar Zekri Baker, neuf ans, d'Irbil, au Kurdistan irakien. «Je savais qu'il y avait eu un camp militaire et des mines. Je ne voulais pas y aller mais elle m'a poussé, disant «c'est un homme ou quoi?». Alors j'y suis allé.» Quelques secondes plus tard, Fanar sautait sur une mine. «J'ai regardé vers mes jambes et elles n'étaient plus là.»

Fanar a été pris en charge par la Croix-Rouge internationale. Entre 1979 et 1999, le CICR a fabriqué plus de 130 000 prothèses, plus de 175 000 paires de béquilles, près de 9000 fauteuils roulants. En 1998, sur les 11 500 membres artificiels fabriqués, plus de 6500 étaient desti-



JIM YOUNG LE DEVOIR

Le petit Joseph Ramlochand, âgé de deux ans et demi, a fait résonner des clochettes sur la colline parlementaire à Ottawa, hier, à l'occasion d'une cérémonie qui a marqué l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction des mines antipersonnel.

nés aux victimes des mines. Jean-Baptiste Richardier, président de l'organisation humanitaire Handicap International, a estimé que cette journée marquait seulement «l'aboutissement de la toute première étape de la lutte contre les mines antipersonnel». Pour lui, «un traité, c'est un papier, ce n'est pas un succès».

«Un traité n'est efficace que s'il est universel, s'il est respecté et si les personnes pour lesquelles ce traité a été décidé, c'est-à-dire les victimes des mines antipersonnel, sont véritablement aidées, ce qui aujourd'hui n'est absolument pas le cas, a relevé M. Richardier au micro de France Info. Aujourd'hui, l'interdiction est une norme, l'illégalité est établie.»

Affaire Matticks

La SQ s'entend avec les trois officiers
qui ont mené l'enquête interneROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Les discussions amorcées le 8 février entre la Sûreté du Québec (SQ) et les trois policiers à l'origine de la commission d'enquête Poitras ont finalement connu leur dénouement hier.

Les policiers Hilaire Isabelle, Bernard Arseneault et Louis Boudreault recevront respectivement quelque 70 000 \$ pour compenser les dépenses engagées pour défendre leur point de vue depuis qu'ils ont été mis à l'écart de la SQ, avec solde, en octobre 1996.

Les officiers Bernard Arseneault et Louis Boudreault ont obtenu ce qu'ils demandaient, d'occuper des postes leur permettant de travailler encore cinq ans à la SQ, avant la retraite, sans avoir à côtoyer quotidiennement policiers et officiers.

Ainsi Louis Boudreault travaillera à l'inspectariat. Il vérifiera si les policiers s'acquittent correctement de leurs tâches.

Quant à Bernard Arseneault, il remplacera le directeur général adjoint Georges Boilard au Centre international de prévention de la criminalité, à compter du mois d'août.

Pour ce qui est d'Hilaire Isabelle qui a quitté les rangs de la SQ il y a plus de deux ans, il demeure chef du service de police de Saint-Georges-de Beauce.

Il n'a pas été long pour les représentants de la SQ et des policiers de s'entendre sur la compensation financière et les responsabilités professionnelles. C'est le libellé de la clause d'arbitrage qui a causé problème, à savoir, qui tranchera et selon quelles modalités en cas de conflit.

Dans son rapport, la commission Poitras était élogieuse à l'égard des officiers Arseneault, Boudreault et Isabelle.

«D'une façon générale, la Commission croit que les trois officiers enquêteurs se sont bien acquittés de leur mission sans avoir toujours pu compter sur l'appui indéfectible de la haute direction de la SQ.

«Il faut reconnaître qu'un jugement [celui mettant fin au

procès fait aux Matticks] aussi retentissant revêtait un caractère exceptionnel dans l'histoire de la SQ.

«On ne doit donc pas s'étonner qu'il ait ébranlé les colonnes du temple. Le simple fait que des policiers étaient soupçonnés d'avoir fabriqué de la preuve et que leurs agissements avaient conduit à l'arrêt des procédures en faveur de criminels notoires, accusés d'avoir importé de la drogue d'une valeur marchande de plus de 200 millions de dollars ternissait l'image de la SQ.

«Il n'est donc pas étonnant que les trois enquêteurs se soient butés à l'implacable loi du silence et à la solidarité policière érigées en dogme malgré ce que plusieurs ont prétendu.

«Dans les circonstances et compte tenu de l'appui parfois mitigé qu'ils ont eu du directeur général et de l'état-major, ils ont abattu de leur mieux un travail énorme dans un contexte très difficile et dans un milieu qui leur était manifestement hostile», peut-on lire dans le rapport final de la commission Poitras.

Conseil canadien de la magistrature

Le juge Flahiff pourrait devoir témoigner

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le juge Robert Flahiff de la Cour supérieure qui n'a pas témoigné à son procès criminel pour blanchiment d'argent provenant du commerce de stupéfiants pourrait bien devoir le faire devant le Conseil canadien de la magistrature.

M^r Jacques Bellemare chargé de présenter la preuve devant un comité du conseil a annoncé, hier, son intention de demander que le juge Flahiff, reconnu coupable d'avoir blanchi pour 1,7 million de dollars, crime pour lequel il a été condamné vendredi dernier à trois ans de prison, soit tenu de s'expliquer devant ses pairs.

Joseph Daigle, juge en chef du Nouveau-Brunswick, a indiqué qu'il appartiendra au comité qu'il préside de décider «s'il veut l'entendre ou non».

Le juge Flahiff n'était pas présent hier.

À la demande de la ministre fédérale de la Justice, Anne

McLellan, il revient au juge Daigle, au juge en chef adjoint de la Cour fédérale, John D. Richard et au professeur de droit à l'université McGill, Patrick Healey, d'évaluer si le juge Flahiff est toujours apte à remplir sa fonction de magistrat et s'il n'a pas manqué à l'honneur et à la dignité de sa fonction. À la suite de la décision du comité auprès du Conseil canadien de la magistrature, un rapport sera soumis au Parlement, seule instance autorisée à destituer un juge nommé par le fédéral. En cette première journée d'audition des requêtes préliminaires, hier, Me Bellemare a demandé et obtenu que l'ensemble de la preuve faite dans le procès du juge Flahiff, en Cour du Québec, soit déposée auprès du comité du Conseil canadien de la magistrature.

L'avocat du juge Flahiff, M^r Christian Desrosiers, voulait y soustraire le témoignage de Paul Larue, ce trafiquant devenu délateur. Outre la preuve documentaire, l'essentiel de la preuve contre le juge Flahiff reposait sur ce témoignage. À la reprise des travaux, le 29 mars, Me Desrosiers

présentera une demande de sursis, soit que le comité attende la décision des cours d'appel et suprême avant d'examiner la conduite du juge Flahiff. «Il faut attendre qu'il n'y ait plus de recours.» Il mettra en cause l'impartialité d'un des membres du comité, désigné à ce poste par la ministre McLellan, M^r Healey.

Il fera également valoir que les gestes commis le juge Flahiff l'ont été avant qu'il ne soit nommé juge et que, par conséquent, le comité du Conseil canadien de la magistrature n'a pas à s'en mêler.

M^r Bellemare a insisté sur l'importance de procéder rapidement. «L'intérêt public veut qu'on en dispose rapidement. L'effet médiatique a été considérable», a-t-il signalé. Ce n'est pas la première fois que le Conseil canadien de la magistrature étudie le comportement d'un juge. Mis en place en 1971, le conseil a étudié la conduite d'un juge de la Nouvelle-Écosse, dans la foulée de l'affaire Marshall, en 1990. Il l'a fait une deuxième fois, en 1993, pour le juge Jean Bienvenue.

spécial

Publié le samedi 13 mars 1999

LE DEVOIR

Tombée publicitaire le vendredi 5 mars 1999

Vacances jeunesse

LE DEVOIR

MONTREAL

Les orphelins de Duplessis protestent... et nuancent

Pas question de charge aveugle contre l'Eglise, pas plus que de nier les faits

La scène est devenue familière. Les orphelins de Duplessis se racontent, les journalistes n'en ont que pour les sodomies et les attouchements, et les témoignages pro et anti communautés religieuses pleuvent. Hier, en filigrane, le porte-parole des orphelins de Duplessis, Bruno Roy, a remis les pendules à l'heure.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Contre M^{re} Jean-Claude Turcotte, qui doute encore des faits mêmes et nie toute responsabilité de l'Eglise, les orphelins de Duplessis en ont gros sur le cœur. Hier, ils ont voulu lui prouver, quelques minces dossiers médicaux à l'appui, qu'ils ne font pas dans la fabulation collective. Cependant, nuance le porte-parole des orphelins de Duplessis, Bruno Roy, loin de lui l'idée d'y aller d'une charge aveugle contre l'Eglise entière.

«La majorité des religieux ont été corrects», lance le porte-parole du groupe, Bruno Roy, en pleine conférence de presse destinée à faire témoigner des orphelins de Duplessis et à rendre publics quelques-uns de leurs dossiers.

Si les orphelins de Duplessis ont jugé cette autre sortie publique nécessaire, c'est qu'ils ont été piqués au vif par les récents propos de M^{re} Turcotte, qui a publiquement remis en question, voire nié, l'ampleur des mauvais traitements infligés aux orphelins de Duplessis.

Plus encore, ils voulaient rappeler que tout cela n'était pas considéré comme normal, même en plein obscurantisme duplessiste. «A preuve, le journaliste Gérard Pelletier avait publié une série de 23 articles sur le sujet dans Le Devoir», de répliquer Bruno Roy.

Oui, ont rappelé les orphelins de Duplessis, quelques-uns d'entre eux ont été victimes d'agressions sexuelles dans les années 40 et 50, derrière les murs bien épais d'asiles où bon nombre d'enfants ont été internés sous de faux diagnostics médicaux.

Hervé Bertrand est l'un de ceux-là et hier, il est venu raconter comment il a été sodomisé à plusieurs reprises par un gardien. «Je m'en suis plaint aux religieuses, rien n'a été fait pour que ça cesse. Plus tard, j'ai déposé une plainte à la Sûreté du Québec. Et là, on m'a demandé pourquoi j'avais été consentant.»

Dans la foulée, Clarina Duguay a raconté avoir subi semblables traumatismes. Les faux diagnostics, les agressions sexuelles, la camisole de force, elle a aussi connu tout cela.

A la conférence de presse, plusieurs journalistes ne voulaient obtenir qu'un seul chiffre: le nombre de victimes

d'agressions sexuelles.

Ce chiffre, personne ne peut le donner, a expliqué Bruno Roy. «Nous n'avons jamais dit que ces actes ont été commis par une majorité de religieux, mais c'est ce qu'on nous a fait dire. Ce faisant, on a commis une seconde injustice.»

Et au-delà de ces agressions sexuelles subies par quelques-uns, a insisté le psychologue Jean Gaudreau, professeur titulaire à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, il y avait surtout tout un système néfaste pour chacun de ces enfants. «On oublie trop souvent un fait capital, celui que des centaines d'enfants ne sont pas allés à l'école, même si elle était obligatoire depuis 1943. Ils sont sortis des institutions complètement ignorants, incapables de lire et d'écrire. Non, il n'y avait pas que les agressions sexuelles.»

Jeune psychologue entré au Mont-Providence en 1961, Jean Gaudreau a pu constater avec quelle légèreté étaient établis les diagnostics. «Le quotient intellectuel de ces enfants était établi à 80, alors qu'il est en moyenne de 100. Mais pourquoi obtenaient-ils de pareils résultats? Parce que pour établir leur quotient intellectuel, on évaluait entre autres leur vocabulaire. Nommément, on leur demandait de reconnaître un réfrigérateur, un poêle. Or, sous-stimulés culturellement et intellectuellement, confinés à des cafétérias, ils n'en avaient jamais vu, de ces appareils électroménagers!»

Et pourquoi pareils diagnostics? Parce qu'en multipliant les asiles, les communautés religieuses pouvaient ainsi obtenir des fonds gouvernementaux, estime Jean Gaudreau.

Les démarches des orphelins de Duplessis, qui espèrent excuses et réparations de l'Eglise et de l'Etat de même qu'une enquête publique, ne se font pas sans heurter les communautés religieuses et leur sympathisants. Et la réplique n'a pas tardé.

Dès hier, sur les fils de presse, Vincent de Villiers, qui se dit lui-même orphelin de Duplessis, s'est dissocié de la démarche du groupe de Bruno Roy. «Le Comité des orphelins et des orphelines de Duplessis est formé d'une centaine de personnes, alors qu'ils disent en représenter 3000. Je ne fais pas partie de ce groupe. J'ai aussi été étiqueté débile mental. Et puis? Ça ne m'a jamais empêché de fonctionner dans la vie. C'est une question d'attitude. J'ai décidé d'avancer et de ne pas regarder en arrière.»

M. de Villiers estime même avoir beaucoup reçu des religieuses. «Les Sœurs nous ont logés, nourris et nous ont donné les outils et les moyens pour nous permettre d'intégrer la société.»

Et M^{re} Jean-Claude Turcotte, dans tout cela? Il s'est envolé pour Rome, hier, pour un séjour de deux semaines.

Les orphelins de Duplessis, qui souhaitent toujours le rencontrer, pourront tout de même se consoler à la pensée que leur histoire ne restera pas sans écho. Leur conférence de presse d'hier a même été couverte par le New York Times.

L'affaire Merle

Le syndicat des professeurs blâme la direction de l'UQAM

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dénonce vertement, dans son dernier bulletin syndical, l'attitude de la direction de l'institution relativement à l'embauche d'un professeur au département de philosophie.

Dans un article intitulé «La saga de l'embauche en philosophie, de bourde en bourde», le vice-président du SPUQ, Louis Gill, rappelle les récents rebondissements ayant entouré le choix d'un professeur en philosophie et conclut que la direction a manifesté «un rare à-plat-ventrisme» lorsqu'elle s'est, à la suite des mises en demeure du candidat refusé par l'immigration, Jean-Christophe Merle, «pliée à ses injonctions» en maintenant son offre d'emploi jusqu'au 31 mai 1999.

Le vice-président du SPUQ se demande en outre les raisons qui ont poussé la direction de l'Université à travailler en vase clos depuis deux mois, sans consulter le département de philosophie sur une question le touchant directement.

Rappelons que l'embauche d'un professeur au départe-

ment de philosophie a provoqué une vive controverse, d'abord au département de philosophie qui a, après plusieurs votes, porté son choix sur M. Merle, un candidat n'ayant pas la citoyenneté canadienne, puis à la direction de l'UQAM qui ne savait plus sur quel pied danser. (La loi prévoit que les employeurs doivent donner la priorité aux candidats canadiens s'ils ont les compétences pour faire le travail exigé). L'Université ne sait toujours pas puisqu'elle hésite aujourd'hui à confirmer l'emploi de M. Merle même si ce dernier a entre-temps obtenu son statut de résident permanent lui permettant de décrocher l'emploi convoité.

C'est que M. Merle, qui est citoyen français, s'est aussi tourné vers la Ligue des droits de l'homme en France, à laquelle il s'est plaint de l'attitude raciste et xénophobe de plusieurs personnes. La rectrice de l'UQAM, Paule Leduc, qui n'échappe pas aux foudres de M. Merle, n'a pas apprécié.

En réaction à ces accusations, le Syndicat des professeurs de l'UQAM se demande si «l'Université peut accueillir en ses rangs une personne qui n'a pas hésité à recourir au mensonge et à la diffamation et à faire passer pour xénophobe l'UQAM, le réseau universitaire québécois et, par extension, la société québécoise tout entière».

Chrétien n'envisage guère d'aider les Expos

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre du Canada Jean Chrétien semble peu désireux d'aider financièrement le club de baseball Les Expos, qui lutte pour conserver la franchise à Montréal, en la dotant d'un nouveau stade au centre-ville.

De passage hier à Saint-Hubert, où il venait célébrer les dix années de l'agence spatiale canadienne, le premier ministre du pays a laissé peu d'espoir. «On n'est pas dans le domaine d'aider les équipes de sport, à ce moment-ci [sic]. C'est une entreprise commerciale.»

«Il y a des gens qui voudraient qu'il y ait une certaine intervention du gouvernement, mais nous avons décidé de ne pas le faire, en d'autres circonstances. Alors je ne sais pas si la situation a changé pour que nous changions notre politique», a ajouté M. Chrétien.

Le premier ministre a rappelé les difficultés rencontrées, dans le passé, par les équipes de hockey Les Jets de Winnipeg et Les Nordiques de Québec — des équipes qui se

sont retrouvées respectivement à Phoenix et à Denver — «et nous ne sommes pas intervenus».

M. Chrétien sait que «le dollar canadien affecte définitivement [sic] les équipes canadiennes», mais rappelle qu'il s'agit d'un sport professionnel et qu'il y a des risques pour les investisseurs comme dans d'autres secteurs.

Le premier ministre a toutefois manifesté une certaine ouverture concernant la location possible d'un terrain appartenant au gouvernement canadien et qui pourrait intéresser les promoteurs du projet de stade au centre-ville.

«Apparemment, ils seraient désireux de prendre un terrain qui appartient au gouvernement canadien. Nous pouvons voir si nous pouvons les satisfaire, mais je ne sais pas. À ce moment-ci [sic], il n'y a pas de discussions officielles à ce sujet-là.»

De son côté, à Montréal, le ministre d'Etat à l'Economie et aux Finances du Québec Bernard Landry a émis des commentaires pour le moins vagues. «Dans la nouvelle conjoncture, aucune démarche ne nous est parvenue, et nous n'avons aucune raison de

modifier ce que le premier ministre [Lucien Bouchard] a déjà dit à ce sujet jusqu'à ce jour. Ce que je voudrais le plus ardemment, c'est que les gens n'aient pas besoin de nous. Quand ils ont besoin de nous, on fait notre possible, on regarde ça, dossier par dossier.»

A Saint-Hubert, sur la Rive-Sud de Montréal, le premier Chrétien a essentiellement parlé des succès de l'agence spatiale canadienne, qui célèbre ses 10 ans. «Vous faites la preuve qu'avec de l'effort et de la per-

sévérance, il est possible d'aller au bout de nos rêves et de toucher les étoiles.»

Lors du dernier budget, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il accorderait 430 millions de dollars en crédits supplémentaires à l'agence spatiale pour les trois prochaines années, en plus de stabiliser son financement. Auparavant, l'agence recevait des fonds par projet. Ensuite, le budget sera stabilisé à 300 millions par année.



Denise DESROCHERS

Découvrir la lecture

Qui sait lire, sait tout.

En vente dans toutes les librairies

C'est bon en bibitte!



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

GRILLONS au cumin et gâteau aux fourmis noires, les entomologistes amateurs en ont de toutes les sortes à se mettre sous la dent à l'Insectarium de Montréal pour l'événement Croque-Insecte. Comme les (très) nombreux visiteurs qui ont patiemment attendu hier avant de goûter aux spécialités préparées par les étudiants de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, Francis et Valérie Bélair de Le Gardeur ont osé savourer les bouchées inusitées.

Opération SalAMI

Les manifestants invitent le public à leur procès

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Si les personnes convoquées devant le tribunal sont habituellement plutôt discrètes sur leurs activités judiciaires, d'autres n'hésitent pas à organiser des conférences de presse pour le faire savoir. C'est ainsi que s'est ouvert hier à la cour municipale le procès des 84 manifestants de l'opération SalAMI, arrêtés lors de la Conférence de Montréal sur la mondialisation des économies le 25 mai dernier. Toute la semaine, des citoyens arrêtés ainsi que des témoins experts se succéderont à la barre pour invoquer la défense de nécessité qui les ont amenés à sonner l'alarme sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et la menace que cet accord représente pour les droits de la personne.

«Le procès est public», rappelle Éric Dubois de l'Opération SalAMI. On invite les gens à venir y assister et à nous appuyer. La défense devrait commencer aujourd'hui à présenter sa preuve avant que les premiers témoins soient appelés à la barre demain. Les avocats Robert Saint-Louis et Denis Bar-

rette, qui défendent les 84 accusés, ont convoqué entre autres le député du Bloc québécois Stéphane Tremblay à venir témoigner de l'utilité de l'action de SalAMI. Il y a un an, le député du Lac-Saint-Jean avait quitté avec fracas la Chambre des communes à Ottawa en emportant son fauteuil pour susciter une réflexion sur le pouvoir des élus à diminuer l'écart entre les riches et les pauvres et a récemment publié un essai sur les enjeux de la mondialisation.

Trois professeurs de l'UQAM, Dorval Brunelle, Michel Freitag et Jacques-Alexandre Mascotto seront également cités comme témoins, tout comme Maude Barlow, du Conseil des Canadiens, et Tony Clarke, du Polaris Institute, deux porte-parole d'organismes de réflexion sur le phénomène de la mondialisation.

La manifestation du 25 mai 1998 avait rassemblé plus de 200 partici-

pants devant l'hôtel Sheraton qui ont bloqué pendant cinq heures l'accès à la Conférence de Montréal. Une centaine de personnes ont été arrêtées et 84 ont finalement été accusées de méfaits, d'entrave au travail des policiers, d'avoir troublé la paix et de rassemblement illégal.

Même si l'Accord multilatéral sur l'investissement n'a finalement pas été ratifié, en bonne partie à cause du soulèvement populaire dans plusieurs pays qui a entraîné l'échec des négociations, SalAMI averti que le traité pourrait renaitre de ses cendres. La prochaine rencontre des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce pourrait donner lieu à une relance des négociations pour la réglementation en matière d'agriculture, de services, de propriété intellectuelle, de concurrence, de commerce électronique et d'investissement.

Camps D'été

CENTRE D'EQUITATION SANS SOUCI INC.
CAMP BILINGUE

- Camp d'été d'équitation pour les 8-17 ans
- Fins de semaines d'équitation au printemps et à l'automne
- Leçons d'équitation pour les adultes commençant en avril

UN PARADIS POUR LES AMATEURS DE CHEVAUX
350 acres de paysage magnifique
30 km au sud de Montréal • 30 ans d'expérience
PORTES OUVERTES CHAQUE FIN DE SEMAINE
1183 route 209, Ste-Clotilde, Qué., J0L 1W0 (450) 826-3772
www.sans-souci.qc.ca

CAMP WABIKON '99

- Le camp international pour filles et garçons de 6-17 ans
- Les sessions de 10-jours, 3 et 6 semaines
- Service d'autobus de Montréal et Ottawa
- Pour recevoir notre dépliant et une liste de références du Québec

- Programme Complet
- Excursion De Canal
- Apprentissage De L'anglais
- Programme De Formation

email: info@wabikon.com
website: www.wabikon.com
Tel: (416) 483-3172
WABIKON

Pour réservation publicitaire, contacter Micheline Ruelland
au 985-3322

LE DEVOIR

POLITIQUE

Dépenses du gouvernement fédéral

Un budget de 151 milliards

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les ministères de la Santé, des Finances, du Patrimoine canadien et du Développement des ressources humaines recevront une grosse partie du budget des dépenses gouvernementales, qui s'élèvera à 151,6 milliards de dollars pour l'exercice 1999-2000, soit une hausse de 6,1 milliards par rapport à l'exercice précédent.

Le président du Conseil du trésor, Marcel Massé, a déposé hier aux Communes le budget principal des dépenses gouvernementales. Cet aperçu donne une idée des dépenses de chaque ministère, qui feront connaître leurs priorités le 25 mars.

De toutes les dépenses, c'est l'augmentation des transferts sociaux aux provinces qui coûte le plus cher au gouvernement fédéral. Les transferts se chiffrent à 20,4 milliards l'an prochain, contre 18,6 milliards pour l'exercice 1998-99. En raison du déflationnement de la croissance des paiements de péréquation, le ministère des Finances devra également verser 806 millions de plus aux provinces.

Par contre, le service de la dette nationale coûtera un milliard de moins au fédéral, lit-on dans les documents rendus publics hier. Les paiements sur les intérêts de la dette nationale totaliseront 42,5 milliards. Le ministère de la Santé aura une plus grande marge de manœuvre, son budget passant de 1,6 à 1,8 milliard.

Le Conseil de recherches médicales disposera de 48 millions de plus. Son budget s'établira à 275 millions. Quant au ministère du Développement des ressources humaines, il verra son budget augmenter de 25,3 à 26,3 milliards. Il faudra verser 840 millions de plus aux chômeurs en prestations d'assurance-emploi.

Le ministère du Patrimoine canadien aura également plus de fonds à sa disposition. Son budget passera de 621,7 à 732,5 millions. La nouvelle agence Parcs Canada en obtient un gros morceau. Son budget passe de 287 à 347,2 millions.

Quant aux minorités de langue officielle, elles connaîtront aujourd'hui la répartition de la hausse de 70 millions par année du budget du Programme des langues officielles. La ministre du Patrimoine Sheila Copps fera une annonce à cet effet à Moncton.

Selon les prévisions de dépenses, les subventions aux organismes représentant les communautés minoritaires passeront de 27,7 à 29 millions. En revanche, les sommes destinées à l'élaboration de projets diminueront.

Le Bureau d'information du Canada continuera d'exister avec un budget de 20 millions. Le ministère de la Défense, le Conseil du Trésor et les Affaires étrangères en profiteront également. Dans le cadre de son plan d'urgence, les agriculteurs recevront une aide de soutien au revenu de 600 millions. Radio-Canada verra son budget passer de 844 à 903,8 millions.

Churchill Falls

Les Innus réclament une rencontre au sommet avec Bouchard et Tobin

Ils iront devant les tribunaux si leurs droits territoriaux ne sont pas reconnus

Les Innus du Québec et du Labrador réitèrent leur volonté de négocier avec les premiers ministres provinciaux le projet de développement hydroélectrique de Churchill Falls. Ils attendent une réponse depuis trois mois.

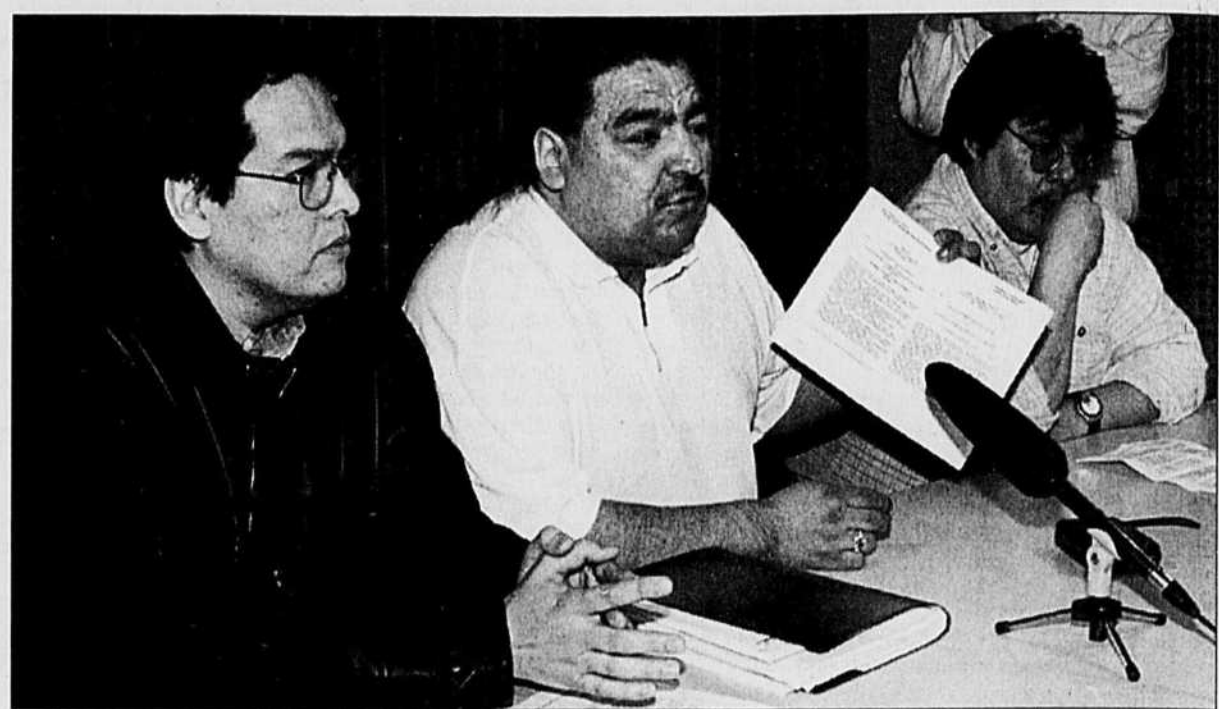
MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Fatigués de jouer au chat et à la souris avec Québec et Terre-Neuve, les Innus du Québec et du Labrador demandent une rencontre au sommet avec les premiers ministres Bouchard et Tobin pour discuter du projet hydroélectrique de Churchill Falls. Si Hydro-Québec et Newfoundland & Labrador Hydro vont de l'avant avec le projet sans le consentement des Innus, ceux-ci menacent d'avoir recours aux tribunaux. Ils continuent entre-temps de dénoncer l'attitude des deux gouvernements sur la scène internationale.

À la suite du jugement de la Cour supérieure dans le dossier de la ligne Hertel-Des Cantons la semaine dernière, les Innus considèrent de plus en plus l'idée de se présenter devant les tribunaux afin de faire valoir leurs droits. Si les sociétés d'État entamaient des travaux sans leur consentement, ils estiment tenir une cause aussi valable que les citoyens de Val Saint-François. Depuis plusieurs mois, ils se sont également promenés à New York et à Genève pour promouvoir leur cause devant diverses instances internationales reliées aux Nations unies.

Un an après l'annonce du projet conjoint Québec-Terre-Neuve de Churchill Falls, évalué à 10 milliards, les Innus se demandent en fait sur quel pied danser devant la lenteur des gouvernements québécois et terre-neuvien. Depuis trois mois, ils attendent toujours une réponse au sujet de leur contre-proposition pour un cadre de discussions sur Churchill Falls. Il y a trois semaines, le président d'Hydro-Québec a annulé une rencontre à la dernière minute avec les Innus québécois. Hier, un autre rendez-vous est tombé à l'eau, cette fois entre les premiers ministres Bouchard et Tobin.

«On n'empêche pas le développement. Les premières nations ont contribué largement au développement du Québec et du Labrador. [...] Le prochain développement qui va se faire sur notre territoire doit se faire avec les autochtones. Il n'y aura pas de courant sans le consentement des autochtones», a déclaré en conférence de presse hier le porte-parole du groupe Mam-



RENÉ MATHIEU LE DEVOIR

L'avocat Armand McKenzie et les porte-parole de Mammit Innuat, Guy Bellefleur et d'Innu Nation, Daniel Ashini, ont demandé hier une rencontre avec les premiers ministres du Québec, Lucien Bouchard, et de Terre-Neuve, Brian Tobin, pour parler du projet de Churchill Falls.

mit Innuat, Guy Bellefleur. Accompagnés du porte-parole d'Innu Nation, Daniel Ashini et de l'avocat Armand McKenzie, M. Bellefleur a soutenu avoir l'appui des communautés innues du Québec et du Labrador dans cette démarche.

Ces autochtones de la Côte Nord et du Labrador posent certaines conditions avant de s'asseoir avec les deux gouvernements pour parler de Churchill Falls. Les Innus du Labrador veulent une compensation financière pour le projet existant de la Haute-Churchill. Deuxièmement, les Innus exigent la reconnaissance, qui pourrait se faire par une déclaration de principes, des titres aborigènes sur la zone concernée par le nouveau projet de la Basse-Churchill.

Troisièmement, ils demandent une étude d'impact environnemental conjointe, fédérale-provinciale, où ils auront leur mot à dire. Enfin, ils refusent l'idée d'une société en commandite, souhaitant plutôt obtenir le rôle de réels par-

tenaires dans le projet. «Quand est-ce que les deux gouvernements vont comprendre que les autochtones ont des droits dans cette partie de territoire-là?», demande M. Bellefleur.

Le gouvernement québécois a nommé la semaine dernière l'ancien secrétaire général du gouvernement, Louis Bernard, pour diriger les négociations globales avec les Innus québécois sur leurs droits territoriaux. Après 20 ans de discussions, les autochtones disent ne pas s'attendre à un règlement rapide de ce dossier.

«Nous, on essaie d'isoler les discussions de Churchill Falls, a indiqué hier Guy Bellefleur, avec une seule table qui réunit les Innus du Québec et du Labrador. Churchill Falls et les négociations globales ne sont pas liées. Mais Churchill Falls peut faire débloquer des choses. Québec veut faire des millions, tandis que les autochtones veulent faire reconnaître leur titre aborigène.»

Québec veut plus de pouvoirs en matière d'immigration

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Le Québec veut obtenir les pleins pouvoirs en matière de sélection de travailleurs étrangers temporaires. Il souhaite aussi qu'Ottawa accélère la prise de décision dans les cas de demandeurs de statut de réfugiés. Et le gouvernement du Québec souhaite enfin qu'Ottawa assume les frais d'accueil et de séjour des demandeurs d'asile en attente d'une décision.

C'est ce que le ministre des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, Robert Perreault, a fait savoir hier, au terme d'une première rencontre avec la ministre fédérale de l'Immigration, Lucienne Robillard.

M. Perreault répondait au Livre blanc présenté par la ministre Robillard au début de l'année. La ministre Robillard doit recueillir les commentaires des différentes provinces du Canada sur la question, avant de siéger dans des comités mixtes visant la rédaction d'une politique fédérale finale.

Présentement, les travailleurs temporaires, qui sont autorisés à travailler au Québec dans des circonstances particulières, sont relégués de la compétence d'Ottawa. C'est donc le gouvernement fédéral qui fait l'enquête pour déterminer si des citoyens canadiens peuvent être employés à ce poste, ou si le métier fait partie de la liste des professions où l'on enregistre des pénuries. Québec doit par la suite réanalyser les dossiers. Il y aurait donc double emploi dans les processus.

Selon le ministre Perreault, ces décisions relèvent du domaine de la gestion de la main-d'œuvre, qui est une compétence provinciale. Ainsi, Québec veut «établir seul la liste des professions pour lesquelles l'employeur est dispensé de faire la preuve de la rareté de la main-d'œuvre». En plus d'assumer la responsabilité de la venue de tout travailleur temporaire, Québec veut décider de la validité des offres d'emplois qui leur sont proposées.

En 1997, le Québec a accueilli 34 500 travailleurs temporaires, dont les contrats avaient des durées diverses.

En matière d'accueil de demandeurs d'asile, le ministre Perreault s'est dit une fois de plus préoccupé des délais démesurés imposés par le système actuel. Si la ministre Robillard se montre désireuse de résoudre ce problème, elle n'a pas encore présenté de solutions concrètes pour y remédier. Les mesures prises devront s'attaquer à l'organisation du processus, ainsi qu'aux ressources qui y sont allouées. Présentement, le processus de traitement des demandes d'asile peut durer jusqu'à quatre ans. On sait qu'entre-temps, les demandeurs d'asile s'installent, prennent des habitudes, s'intègrent, ce qui rend plus difficile encore un éventuel rejet de leur demande.

Le Québec accueille environ 43 % des demandeurs d'asile qui se présentent au Canada, soit environ 12 000 par année.

Hier, le ministre a mentionné que le gouvernement fédéral avait déjà pris de nombreuses mesures pour abréger le processus de traitement des demandes d'asile, mais que ces tentatives s'étaient toutes révélées vaines.

Le PLQ propose une négociation à trois sur les Bourses du millénaire

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les libéraux de Jean Charest proposent une négociation à trois pour sortir de l'impasse dans laquelle s'embourbe le dossier des Bourses du millénaire.

Ils suggèrent aux gouvernements de Québec et d'Ottawa de mandater chacun son interlocuteur pour négocier le partage des bourses avec la Fondation du millénaire. Si tout va bien, des étudiants québécois recevront la leur à temps pour l'année scolaire 1999-2000.

«Il faut faire passer les intérêts des étudiants québécois et ceux du réseau d'enseignement supérieur avant tout autre intérêt, et c'est pour ça que nous proposons que le dossier des Bourses du millénaire soit ramené à l'étape des négociations», a déclaré hier matin le critique libéral en matière d'éducation, Claude Béchard, en point de presse à Québec. Il y a quelques jours, le ministre de l'Éducation, François Legault, demandait à son homologue fédéral, le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, d'ouvrir les pourparlers.

M. Pettigrew a refusé, enjoignant au ministre Legault de faire comme les autres provinces et de s'adresser directement à la Fondation des bourses du millénaire, dirigée par Jean Monty. Mais le ministre Legault refuse de négocier l'attribution de bourses aux étudiants québécois avec le patron de Bell Canada Enterprises.

Le gouvernement québécois tient à négocier le partage des fonds publics «de gouvernement à gouvernement», comme le veut la résolution adoptée unanimement par l'Assemblée nationale, en mai 1998. C'est donc l'impasse.

Mais à Ottawa, on tient à s'entendre avec Québec comme on l'a fait avec les autres provinces.

Claude Béchard a indiqué hier avoir discuté avec le ministre Pettigrew d'un possible terrain d'entente. La solution, croit-on maintenant, serait une négociation à trois. Cette formule reconnaîtrait implicitement la volonté de Québec de discuter directement avec le gouvernement fédéral et n'exclurait pas du processus les émissaires de Jean Monty.

La proposition libérale prévoit aussi que, une fois les négociations terminées, un projet d'entente serait soumis à l'Assemblée nationale pour y être entériné.

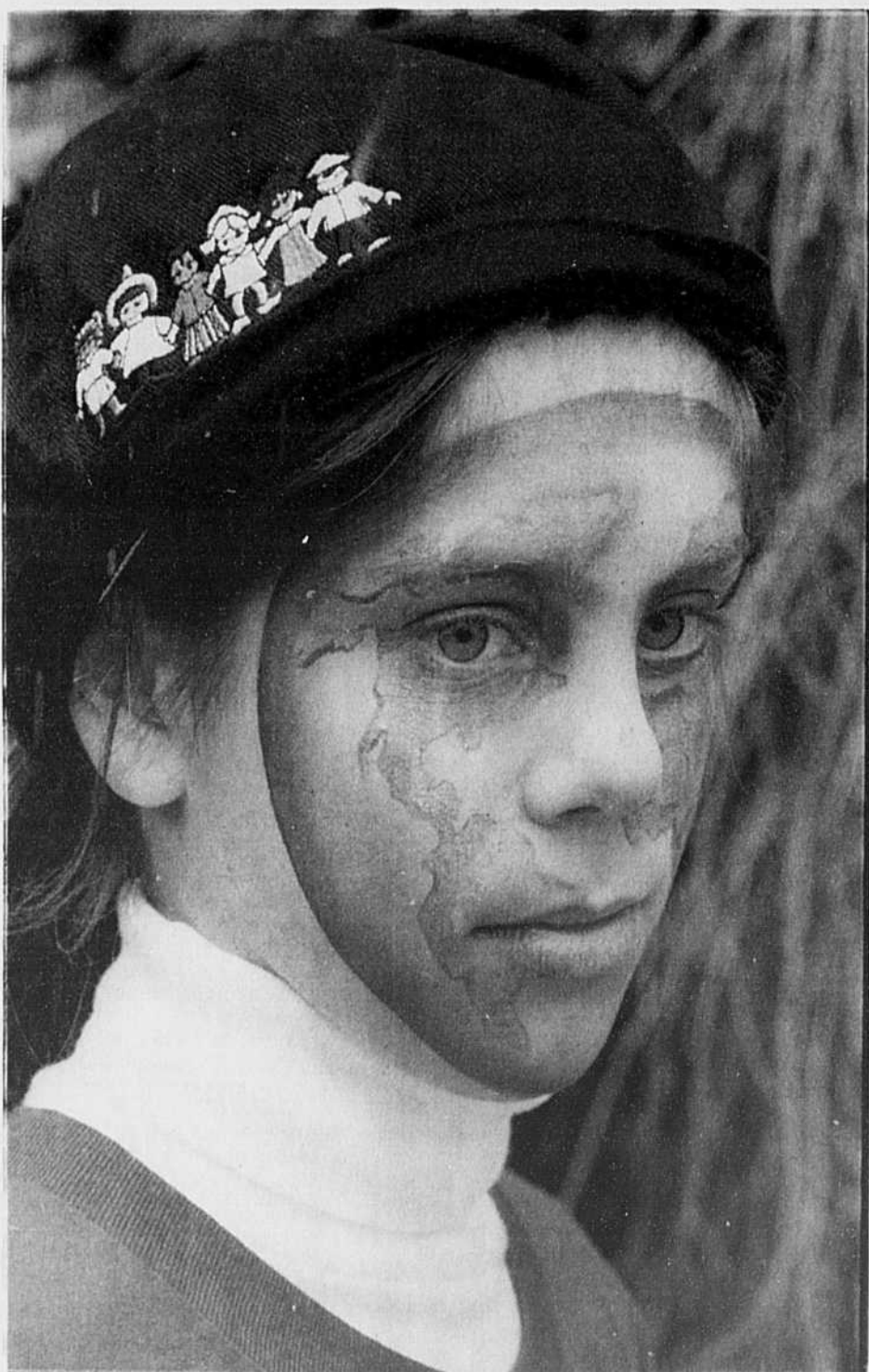
«On a établi les grands paramètres de cette proposition-là de concert avec le gouvernement fédéral. On espère que M. Legault y donnera bonne suite», a souhaité M. Béchard. On disait hier ne pas pouvoir joindre le ministre Legault ou son attaché de presse pour savoir ce qu'il en pensait.

À Ottawa, le ministre Pettigrew s'est empressé de qualifier de «constructive» la proposition des libéraux.

Il a justifié son refus préalable de négocier avec le ministre Legault en soutenant que celui-ci n'avait rien de neuf à apporter. Le Québec tenait à sa demande de retrait avec pleine compensation, «donc, il n'y avait aucune ouverture, aucun dialogue; cette négociation a déjà eu lieu», a-t-il expliqué.

Quant au Bloc québécois, il a accusé Ottawa de passer par-dessus la tête du gouvernement québécois en traitant directement avec l'opposition libérale à l'Assemblée nationale.

Annoncées dans le budget fédéral de 1998, les Bourses du millénaire sont garnies d'une enveloppe de 2,5 milliards de dollars; la part annuelle du Québec est de quelque 75 millions.



Bientôt un nouveau visage!

ledevoir.com

http://www.ledevoir.com

LE MONDE

Droits de l'homme

Pékin et Washington s'affrontent

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pékin — La Chine et les États-Unis se sont vivement opposés hier sur la question des droits de l'homme, lors de la première journée de la visite à Pékin du secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright.

«La Chine et les États-Unis ne pourront pas avoir une relation complète tant que nous aurons des désaccords aussi importants sur les droits de l'homme», a déclaré le porte-parole du Département d'Etat James Rubin à l'issue de plus de trois heures d'entretiens entre Mme Albright et son homologue chinois Tang Jiaxuan. Il a reconnu que les échanges de vues sur les droits de l'homme avaient largement dominé la rencontre et avaient été «vigoureux et acharnés».

Mme Albright a entamé dimanche soir à Pékin une visite délicate, largement dominée par les droits de l'homme, alors que le premier ministre chinois Zhu Rongji doit se rendre à Washington en avril prochain pour faire le point de l'évolution des relations sino-américaines depuis la visite historique du président américain Bill Clinton en Chine en juin dernier.

Washington n'a pas cessé de faire monter les enchères la semaine dernière, notamment sur le problème des droits de l'homme, avec la publication vendredi du rapport du Département d'Etat critiquant vivement la Chine, deux jours après l'adoption d'une résolution sur le même sujet par le Sénat américain.

«La Chine et les États-Unis ne pourront pas avoir une relation complète tant que nous aurons des désaccords aussi importants»

Pékin a donné le ton des discussions hier en rejetant les critiques américaines comme «une ingérence» dans ses affaires intérieures et en accusant une «poignée d'éléments» anti-chinois de vouloir entraver le développement des relations sino-américaines. «Nous sommes opposés à toute ingérence délibérée dans les affaires intérieures des autres pays par le biais de la question des droits de l'homme», a averti le ministre chinois des affaires étrangères M. Tang Jiaxuan devant les journalistes, juste avant le début de ses entretiens avec Mme Albright.

L'agence officielle chinoise Xinhua nouvelle a pour sa part conseillé à Washington de balayer devant sa porte, en diffusant un long réquisitoire sur la situation des droits de l'homme aux États-Unis. Dans ce document en 28 feuillets, Chine nouvelle a critiqué péle-mêle la grande pauvreté, la discrimination raciale, la peine de mort pour les délinquants juvéniles, voire l'abstentionnisme ou le manque de liberté de la presse américaine, «inféodée aux multinationales».

Outre les droits de l'homme, Mme Albright a également discuté lundi à Pékin de l'entrée de la Chine dans l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), en soulignant que Washington espérait voir rapidement «des progrès» sur cette question.

M. Tang a pour sa part réaffirmé l'opposition chinoise au projet américain de mise en place d'un système de missiles anti-missiles de théâtre d'opérations (TMD) avec la Corée du sud et le Japon, incluant éventuellement Taïwan, en soulignant qu'une telle inclusion reviendrait à empêcher la réunification chinoise.

Mme Albright lui a répondu qu'aucune décision n'avait encore été prise et que Pékin serait bien inspiré de «réduire la menace» que ses propres missiles font peser sur Taïwan, a rapporté M. Rubin.

Le porte-parole chinois Zhu Bangzao a réagi avec une rapidité exceptionnelle à cette déclaration, se disant selon l'agence Chine nouvelle «indigné» par la «soi-disant» menace chinoise, faisant référence à un récent rapport du Pentagone. Dans ce rapport soumis au Congrès le Pentagone affirmait que Pékin aurait un avantage écrasant en 2005 en matière de missiles balistiques et de croisière face à Taïwan.

De nombreux autres dossiers internationaux ont également été passés en revue parmi lesquels la question coréenne, mais également le problème de la Macédoine, après le veto chinois sur la prolongation du mandat de la FORDEPRENU.

Après un dîner lundi soir avec le vice-Premier ministre chinois Qian Qichen, Mme Albright devait encore rencontrer le numéro un chinois Jiang Zemin mardi matin avant de quitter Pékin pour la Thaïlande.

Le ski en toute sécurité



BLAKE SELL REUTERS

Chelsea Clinton (deuxième à partir de la gauche) a pris le télésiège quadruple en compagnie d'une amie et de deux agents du service secret dans la station de ski de Snow Park dans l'Utah. Le président et sa famille devaient y passer quelques jours.

EN BREF

Frappes massives contre l'Irak

Washington (AFP) — Des chasseurs F-15 américains ont lancé hier dans le nord de l'Irak les frappes les plus importantes depuis l'opération anglo-américaine Renard du désert, conduite du 16 au 19 décembre 1998, selon des responsables du Pentagone. Ces appareils ont lâché en une heure plus de trente bombes à guidage laser sur des sites de communications, des relais radio et des systèmes de défense anti-aérienne dans le nord de l'Irak, a annoncé le Pentagone. Un Irakien a été tué et neuf autres blessés lors de ces bombardements, selon l'agence officielle irakienne INA. «Des chasseurs F-15 ont lâché plus d'une trentaine de bombes à guidage laser de 2000 livres et de 500 livres», a indiqué le Commandement central. Ces attaques ont été menées «en réponse à plusieurs incidents provoqués par des radars irakiens» ayant accroché des appareils «de la coalition», a précisé le Commandement central américain. Par ailleurs, une frappe aérienne américaine lancée dimanche sur un relais de communications peut-être à l'origine de l'interruption du fonctionnement d'un oléoduc irakien, a reconnu hier le secrétaire américain à la Défense William Cohen.

Israël contre le Hezbollah

Guerre des mots mais calme sur le front

Les États-Unis et la France expriment leur inquiétude

Le cabinet de sécurité israélien a décidé hier de «poursuivre» les opérations de représailles au Liban déclenchées après la mort dimanche du «numéro un» israélien dans la zone occupée. Le porte-parole du gouvernement libanais a fait écho aux annonces de représailles israéliennes, tout en promettant de «faire baisser cette inacceptable montée de fièvre agressive».

SALIM YASSINE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Beyrouth — Israël et le Hezbollah chiite libanais ont averti hier qu'ils poursuivront leurs opérations militaires alors que Washington et Paris expriment leur inquiétude et préconisent une réunion du Comité de surveillance pour le Liban sud.

En dépit de l'absence d'activités militaires au Liban, hier, à l'exception de survols israéliens jusqu'au dessus de Beyrouth, le cabinet de sécurité israélien réuni autour du premier ministre Benjamin Nétanyahou a décidé hier de «poursuivre» les opérations de représailles au Liban déclenchées après la mort dimanche du «numéro un» israélien dans la zone occupée.

Le général Erez Gerstein, deux autres militaires et un journaliste ont été tués dans une attaque à l'explosif du Hezbollah au cœur de la zone occupée par Israël au Liban sud.

M. Nétanyahou a annoncé hier une «nouvelle politique» de représailles plus ferme contre les attaques du Hezbollah. La veille, le chef d'état-major israélien, le général Shaul Mofaz, avait annoncé des attaques «sur terre, par mer et dans les airs» au Liban.

«Quoi qu'il fasse, cela ne fera que renforcer l'unité du gouvernement et du peuple libanais», a déclaré hier comme en écho le porte-parole du gouvernement et ministre de l'information libanais Anouar el-Khalil. Devant des journalistes étrangers, le ministre a cependant reconnu que la situation était «très délicate». «Nous espérons que tout sera fait

pour faire baisser cette inacceptable montée de fièvre agressive», a-t-il ajouté.

A la suite de la mort du général Gerstein, l'aviation israélienne avait effectué 23 raids qui n'avaient pas fait de victime.

Le 23 février, la formation intégriste avait déjà tué trois officiers israéliens d'une unité d'élite dans une embuscade nocturne.

Face à cette situation, les États-Unis et la France ont exprimé leur inquiétude.

Le président français Jacques Chirac s'est dit «vivement préoccupé par le regain de tension» au Proche-Orient et «par les risques graves que ce regain de tension fait peser sur les populations civiles».

Le porte-parole adjoint du ministère français des Affaires étrangères, François Rivasseau, a qualifié la situation au Liban sud de «très préoccupante» tout en appelant Beyrouth et Tel-Aviv «à la retenue». Le ministre français des Affaires étrangères Hubert Védrine a pour sa part rappelé que «l'armée israélienne est l'objet d'actions de guérillas du Hezbollah» du fait de l'occupation par Israël «d'une partie du territoire du Liban».

Le porte-parole du Département d'Etat américain James Rubin a indiqué que «le Secrétaire d'Etat américain (Madeleine Albright) a envoyé un message diplomatique pour exprimer sa vive inquiétude et demander aux deux parties de pas céder à l'escalade».

Washington et Paris ont préconisé une réunion rapide du Comité de surveillance pour le Liban sud, co-présidé par la France et les États-Unis. Ce comité où siègent également la Syrie, Israël et le Liban est chargé de veiller à l'application des accords d'avril 1996



en vertu desquels les belligérants au Liban sud se sont engagés à épargner les zones civiles des deux côtés de la frontière libano-israélienne. Le Hezbollah s'est déclaré hier toujours lié par ces accords d'avril 1996, mais le numéro deux du mouvement, cheikh Naïm Qassem, a mis en garde Israël contre toute atteinte aux civils libanais et estimé qu'une «attaque israélienne d'envergure ou une invasion constituerait une violation».

Pour lui, les appels des États-Unis devraient être adressés uniquement à Israël qui «menace de s'en prendre aux civils».

Le Hezbollah a réitéré qu'il «poursuivra ses attaques militaires contre l'armée israélienne dans la zone occupée». «Aucun interdit, obstacle ni aucune circonstance ne nous empêcheront de poursuivre nos opérations qui sont un droit légitimement reconnu», a-t-il affirmé.

Obasango: de la présidence à la prison à la présidence

Le passé revient au pouvoir

STEPHEN SMITH
LIBÉRATION

Avec le général Obasango (proclamé élu hier, n.d.l.r.), le passé revient au pouvoir. «J'ai réussi il y a vingt ans, je réussirai à nouveau». Tout au long de la campagne électorale, ce leitmotiv a servi de basse continue aux slogans rappelant aux Nigériens «le bon vieux temps quand nos raffineries produisaient de l'essence», «quand tous les enfants allaient à l'école», «quand la voix du Nigeria comptait dans le monde». Premier militaire en Afrique à avoir cédé de son plein gré le pouvoir aux civils, l'ex-général président veut mettre entre parenthèses deux décennies de «mal développement», dont quinze ans de dictature militaire. Il s'estime le mieux placé pour renouer avec la «chance gâchée» d'implanter la démocratie dans le pays le plus peuplé d'Afrique noire avec quelque cent millions d'habitants. «Je serai passé de la présidence en prison et de la prison à la présidence», explique-t-il. «J'ai traversé le miroir et je n'ai plus rien à prouver, sauf que le Nigeria est capable de se relever».

L'homme qui affiche cette ambition, à la démesure du géant affaibli, est né le 5 mars 1937 à Abeokuta, au cœur du pays Yoruba, l'éthnie prédominante dans le sud-ouest du Nigeria. Sur les bancs de l'école, Olusegun Obasango se lie d'amitié avec Moshod Abiola, futur capitaine d'industrie et magnat de presse, qui sera élu président en 1993 mais privé de sa victoire par la junte militaire, qui «annule» le scrutin. Emprisonné, Abiola meurt en prison. Au «messie» plébiscité il y a six ans succède aujourd'hui un homme boudé par l'électorat yoruba, qui lui reproche d'avoir «remis» le pouvoir, en 1979, à un président civil élu... du nord. Comme par défi, Obasango retourne ce handicap, s'affichant comme leader «dérégulé».

Il est vrai qu'il est aussi soldat, de pied en cap. Entré dans l'armée en 1958, passé par des écoles de cadets en Inde et en Grande Bretagne, l'ancien puissance coloniale, Obasango combat pendant la guerre du Biafra — la tentative sécessionniste des Ibos de l'est entre 1967 et 1970 — à la tête d'un commando d'élite et se distingue au feu. Il est chef d'état-major général, quand le très populaire général-président Murtala Muhammed est assassiné le 13 février 1976, après seulement six mois au pouvoir. Sa Mercedes noire, criblée de balles, est exposée dans le hall d'entrée du musée national. Obasango comprend l'avertissement. «Je suis devenu chef de l'Etat par un accident de l'Histoire, mais j'ai quitté ce poste d'une façon réfléchie». Hélas, le régime civil



Olusegun Obasango

auquel il remet les leviers de commande n'est démocratique que par l'ampleur de la corruption.

Le bilan au pouvoir d'Obasango est controversé. La fin des années 70, c'est l'époque des pétrodollars, du *easy money* coulant à flot. Le Nigeria a les moyens d'une politique étrangère engagée, notamment dans la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud et pour la décolonisation de la Namibie et des possessions portugaises — l'Angola et le Mozambique — qui lui servent de glacis. Irrité par Londres et, en particulier, par British Petroleum qui contourne l'embargo pétrolier frappant l'ex-Rhodésie, Obasango nationalise la branche nigérienne de BP. En ces années, des «combines militaires» étouffent au Nigeria toute contestation, parfois violemment. Outre les étudiants et les syndicalistes, le chanteur afro-beat Fela en fait les frais. Pour s'être juste moqué des *army arrangements* et des VIP (*Vagabonds in power*), sa résidence à Lagos est prise d'assaut. Octogénaire, la mère de Fela est défenestrée. La police politique, dont le dernier avatar s'appelle State security service (SSS), jette son ombre sur le pays. Mais ce n'est que neuf ans après le départ du pouvoir d'Obasango qu'on découvrirait que celui-ci avait instauré un bague secret sur une île au large des côtes, Ita Oko.

Car, entre-temps, le gentleman-farmer a éclipsé le président en uniforme. Installé sur ses terres à Ota, à 50 kilomètres au nord de Lagos, Obasango élève des poules et des porcs, plante du maïs. Il écrit plusieurs livres, dont un récit de la guerre du Biafra, et se mue en «sage de l'Afrique». Pour le compte du Commonwealth, il rend en 1988 visite à Nelson Mandela en prison. Obasango siège aux côtés de Helmut Schmidt, de VGE, de James Callaghan et de Michaël Gorbatchev au sein du «conseil interaction» et, premier Africain, entre au conseil d'administration de la fondation Ford. En 1988, il lance sa propre ONG, le «Forum des dirigeants africains», présenté comme une forge à concepts de la «bonne gouvernance». En 1991, le nom d'Obasango circule comme successeur possible de Perez de Cuellar à la tête de l'ONU.

«Je n'aurais jamais essayé de revenir au pouvoir, si le général Abacha ne m'avait pas jeté en prison». L'ex-dictateur galonné, foudroyé d'une crise cardiaque l'été dernier, a ainsi réuni les conditions d'un retour qui, sans les trois années passées dans une geôle, n'aurait pas eu la moindre chance de réussir. Le faux complot contre la junte militaire a fait d'Obasango le vrai successeur de ses frères d'armes. Or, si un président civil se cachait sous l'uniforme, pourquoi le passé ne pourrait-il pas devenir présent?

Y O U G O S L A V I E

Des milliers de Kosovars sont jetés sur les routes

AGENCE FRANCE-PRESSE

Djeneral Jankovic — Depuis vendredi, des centaines de réfugiés kosovars ont été jetés par les bombardements de l'armée yougoslave sur les routes du sud du Kosovo et tentent de s'enfuir en Macédoine.

Dans ces derniers villages à flanc de colline, les réfugiés, dont le nombre est estimé à 3000 personnes par les organisations humanitaires, ont fui ces régions où des combats ont éclaté vendredi entre les forces de sécurité serbes et l'Armée de libération du Kosovo (UCK).

En fin de semaine, beaucoup ont tenté de s'enfuir en Macédoine, mais ils n'avaient pas de passeports. «Tous les réfugiés sont refoulés», affirme un policier serbe qui garde le poste frontière ouvert lundi à la circulation.

«Quant je suis sorti dimanche, j'ai vu tous ces gens avec leurs enfants qui criaient, et comme je ne voulais pas qu'ils passent la nuit dans les rues, je les ai invités à rentrer», explique Fadil Doshlaku, un habitant du village de Djeneral Jankovic (sud).

Il montre du doigt une centaine de réfugiés installés dans sa maison de deux étages et de six pièces. Ce jeune homme de 26 ans fait déjà office de chef d'une famille de onze enfants depuis que son père est parti travailler en Allemagne.

«La nuit dernière, nous avons eu quelques problèmes avec la nourriture si bien qu'hier nous avons décidé de nourrir d'abord les enfants», poursuit-il en passant dans la cuisine où une vieille femme prépare des oeufs.

Une trentaine d'enfants, accompagnés de leurs mères, jouent entassés dans une même pièce, alors que les bagages ont été déposés péle mèle dans les couloirs.

Pas question de rentrer au village

«J'ai quitté ma maison vendredi», affirme Bislim Luri, 47 ans, un villageois qui s'est enfui avec huit membres de sa famille. «Nous étions chez nous lorsque nous avons vu la police arriver. Il y avait beaucoup de tirs, les enfants pleuraient et nous avons décidé de partir», poursuit l'homme.

Bedri Bushi, 32 ans, qui vit dans la localité de Pustek, d'où l'armée yougoslave a tiré à l'arme lourde sur des positions de l'UCK, assure qu'il ne rentrera pas tant que les soldats et la police occuperont son village. «Je me sens plus sûr lorsque c'est l'UCK qui contrôle le village», souligne-t-il.

Bien que la lutte de l'UCK pour l'indépendance ait commencé il y a plus d'un an, cette région avait été jusqu'à présent plutôt épargnée. Mais la situation s'est aggravée la semaine dernière, alors que les négociations de Rambouillet se poursuivaient encore, lorsque l'armée yougoslave est arrivée avec des chars, des véhicules blindés et des renforts de troupes.

Violence meurtrière sur l'île d'Ambon

Jakarta semble désemparé devant les affrontements entre chrétiens et musulmans

AGENCE FRANCE-PRESSE

Ambon — De nouvelles et meurtrières violences opposant chrétiens et musulmans ont à nouveau éclaté hier à Ambon (est de l'Indonésie) pour la septième journée consécutive.

Accusées de partialité par les deux camps en présence, les forces de l'ordre semblent incapables de séparer les deux communautés qui comptent leurs morts pour mieux les venger. A Jakarta, le gouvernement central ne semble pas savoir quelle conduite adopter.

La déclaration d'un responsable militaire local selon lequel le ministre de la Défense allait annoncer l'envoi d'un millier d'hommes en renfort n'avait pas, lundi en fin d'après-midi, été suivie d'effet.

Mais, en revanche, un débat s'est instauré dans la capitale sur la nécessité de déclarer ou non l'état d'urgence dans la province. Pour sa part, le gouverneur des Mo-

luques a déclaré, selon la presse, avoir refusé de venir à Jakarta rendre compte de la situation au président Jusuf Habibie, car «il avait trop honte» pour se présenter devant le chef de l'état.

Accusations de discrimination

Ce gouverneur, M. Saleh Latuconsina, qui appartient à la minorité ambonaise musulmane, a été accusé par des organisations de défense des droits de l'homme, d'avoir contribué à la dégradation des relations intercommunautaires en nommant systématiquement dans la fonction publique des membres de sa communauté.

Les Ambonais sont en majorité catholiques ou protestants mais la répartition démographique a été modifiée au profit des musulmans, à la suite d'une politique de peuplement du régime au pouvoir à Jakarta.

Hier, à Ambon, les forces de l'ordre ont tiré des coups de semonce pour disperser une foule menaçante qui s'était formée de-

vant la mosquée Al Fatah après les funérailles de sept personnes.

Il n'y pas eu de blessés parmi la foule, brandissant des armes traditionnelles, que la vue des victimes avait rendue furieuse, a déclaré à l'AFP Nibu, le responsable de la mosquée.

Un autre affrontement hier dans un faubourg d'Ambon a fait, selon l'agence officielle d'information Antara, quatre morts et sept blessés.

Des journalistes locaux ont également indiqué avoir été témoins hier, dans un autre faubourg de la ville, de heurts ayant fait six morts par balles, mais cet incident n'a pu être immédiatement confirmé.

Deux autres quartiers de la ville ont également été hier scènes d'attaques à la bouteille incendiaire suivies d'affrontements de bandes équipées, d'épées, de coutelas ainsi que d'arcs et de flèches.

Au moins 150 personnes, selon un bilan compilé à partir de chiffres officiels, ont

trouvé la mort depuis le début des heurts entre chrétiens et musulmans déclenché le 20 janvier par un incident banal.

Le dernier bateau qui a quitté Ambon dimanche était surchargé de plus de 5000 personnes et pour y monter plus vite, au milieu de scènes de panique, les candidats à l'exode se hissaient à bord grâce aux câbles d'amarrage.

Depuis la fin janvier, plus de 20 000 personnes, essentiellement des colons musulmans, ont quitté Ambon pour regagner leurs îles d'origine alors que des milliers d'autres se sont réfugiés dans les lieux de culte — églises ou mosquées. Avant le début des violences, Ambon comptait 250 000 habitants.

Leur ravitaillement, notamment en eau potable, est de plus en plus difficile dans une localité qui a pris le visage d'une ville en état de guerre avec ses rangées de maisons incendiées et ses rues encombrées de carcasses calcinées de véhicules.

É D I T O R I A L

Une démocratie militaire?

L'ancien général Olusegun Obasanjo a facilement remporté, comme prévu, les élections présidentielles au Nigeria. Une victoire pour la démocratie? Ou une façon pour l'élite militaire de doter le pays d'un gouvernement civil sans perdre le pouvoir? Le résultat de ces élections est, sur fond de profondes divisions ethniques, un mélange plus ou moins subtil des deux.

Le Nigeria, pays dominé par des généraux qui ne sont jamais tout à fait à la retraite, est sorti de seize ans de dictature brutale avec la mort salubre, en juin dernier, du président Sani Abacha. Promu au pouvoir, le général Abdulsalam Abubakar s'est instantanément mué en guide inattendu de la démocratie, en libérant des prisonniers, en autorisant des opposants en exil, comme l'écrivain et prix Nobel Wole Soyinka, à rentrer au pays et en dressant un échancier électoral qu'il a respecté à la lettre. Un moment de grâce pour ce «géant africain» dont l'Etat est considéré comme l'un des cinq plus corrompus au monde. Même dans les milieux les plus critiques du régime, on reconnaît que, depuis huit mois, le climat politique s'est détendu au Nigeria et que, toutes proportions gardées, l'exercice de la liberté y a fait des bonds certainement inégaux mais néanmoins prometteurs. Dans l'eau stagnante des dictatures africaines, les présidentielles de samedi dernier constituaient donc une occasion — au moins technique — de saluer un espoir de démocratisation.



Guy Taillefer

Evidemment, une élection ne fait pas une démocratie. On ne le dira jamais assez, au vu de l'agaçante tendance de certains gouvernements et d'organisations comme le Centre Carter pour la démocratie — qui, agissant à titre d'observateur, a donné aux élections nigérianes leur sceau de qualité — à faire passer un scrutin tenu sans trop de bavures pour une garantie de passage à la vie démocratique.

L'histoire du Nigeria est la somme d'un antagonisme ancien. Celle d'un antagonisme ethnique — entre nordistes d'origine Haoussa-Funani qui dominent l'appareil politique et militaires et sudistes yoroubas et ibos qui habitent les riches régions pétrolières — sur lequel la candidature de M. Obasanjo allait en principe appliquer un baume. En faisant élire cet ex-général d'origine commodément yorouba, l'élite nordiste cherchait samedi à faire d'une pierre trois coups: donner à la communauté internationale la preuve d'une démocratisation nigérienne, placer au pouvoir un ancien général qui lui soit acquis et espérer que ses origines yoroubas aideront à calmer le sentiment de spoliation politique qu'éprouvent les Nigériens au sud.

Il est possible que cette élite ait atteint son principal objectif en donnant aux Nigériens — mais, à l'évidence, sans vraiment accepter de céder le pouvoir politique — un président démocratiquement élu. Il est moins sûr qu'elle ait réalisé le troisième. Car le plus inquiétant dans le résultat de ces élections est précisément que l'ancien général, malgré sa victoire convaincante, ne soit pas parvenu à convaincre les électeurs du sud-est yorouba de voter pour lui. Les électeurs de la région de Lagos, cœur du pays yorouba, ont voté massivement pour son rival Olu Falae, lui aussi yorouba. La carte ethnique a joué perversement contre M. Obasanjo, dans lequel ses électeurs «naturels» n'auront finalement vu qu'un valet des intérêts du nord musulman.

Aussi, ses origines n'allègeront pas pour le nouveau président les défis qui l'attendent: il lui faudra jeter des ponts et faire la preuve qu'il n'est le laquais de personne. Il lui faudra surtout commencer à sortir le Nigeria, pourtant la cinquième puissance pétrolière au monde, de sa misère abyssale. Sans quoi sa double appartenance risque seulement de creuser les divisions ethniques et de convaincre tout le monde que la mort d'Abacha n'aura servi qu'à créer une espèce de «démocratie militaire».

Les orphelins crient

Pour qui en doutait, les «orphelins de Duplessis» n'ont pas abandonné le combat pour arracher excuses et «juste» compensation pour les sévices subis entre 1940 et 1960.

En mars 1997, le premier ministre Bouchard reconnaissait la nécessité de «réparer» les erreurs du passé. L'automne dernier, il promettait une déclaration officielle en ce sens pour plus tard cette année. Mais depuis ce temps, plus rien.

De son côté, le clergé, par la voix de l'archevêché, se montre toujours aussi réticent à reconnaître ses torts. Ce sont des cas particuliers à ne pas généraliser, répète monseigneur Turcotte, et il serait injuste de condamner les religieuses qui ont été si dévouées à l'endroit des milliers d'enfants abandonnés. Monseigneur ne comprend-il pas que toute décision d'abandonner son enfant était le résultat des pressions sociales générées par l'enseignement moral de l'Eglise?

Le sort déplorable réservé à des centaines d'orphelins étant aujourd'hui un fait connu, il doit aussi être reconnu. L'Eglise et l'Etat ne peuvent plus se dérober devant leur responsabilité d'offrir leurs excuses. Et ces excuses doivent être accompagnées d'une compensation financière, même symbolique, en regard du tort commis.

Il y a deux ans, le Protecteur du citoyen a recommandé un programme souple par lequel chaque individu recevrait entre 10 000 \$ et 40 000 \$, montant établi selon deux critères: la durée de l'internement illégal et la présence d'agression sexuelle ou physique. À cette proposition, dont le coût est évalué à quelque 150 millions de dollars, les orphelins et leur avocat ont répondu par une surenchère de conditions «non négociables». Selon eux, il faudrait plutôt tenir compte de sept critères dont celui, large et vague, de la «perte de jouissance de la vie», et confier l'exercice à une sorte de tribunal décisionnel indépendant.

Hier, en direct devant les caméras, on a fait témoigner des individus sous prétexte de répondre au cardinal Turcotte qui disait vouloir des preuves, et on a conclu le tout en présentant une nouvelle demande: la tenue d'une enquête publique.

Pour parler avec franchise, tout en comprenant l'impatience légitime des orphelins, il devient de plus en plus difficile de suivre le groupe habilement dirigé par l'écrivain Bruno Roy. On ne peut pas appuyer cette demande d'enquête publique dont l'objectif est de faire la lumière sur ce que nous savons déjà. Si des actes criminels ont été commis, il n'est pas trop tard pour agir. Pour le reste, ce serait pure perte de temps, d'argent et d'énergie que de revenir sur chacune des décisions prises dans les orphelinats, les ministères et les offices du clergé entre 1940 et 1960.

Par ailleurs, si les «orphelins» tiennent à un règlement hors cour, le seul qui semble toujours possible au plan juridique, il leur faut accepter que l'Etat conserve son droit de fixer lui-même les termes d'un programme de compensation dont il devra répondre devant tous les contribuables. En conséquence, au lieu de créer un tribunal indépendant, il nous paraît souhaitable de suivre les recommandations du Protecteur du citoyen en faveur d'un programme de compensations sans égard à la faute. Après tout, les responsables sont connus: ce sont l'Eglise et l'Etat. Et même si nous n'étions pas présents, c'est à nous tous, les héritiers, qu'il revient aujourd'hui de présenter nos excuses au nom de la société d'hier.

jrsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur et rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIAU
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

L'union sociale, un mauvais contrat

Contrairement à ce qu'affirme sur toutes les tribunes, avec son arrogance et sa suffisance habituelles, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, l'entente sur l'union sociale canadienne est essentiellement un mauvais contrat.

Cet accord, qu'a refusé avec raison de signer le Québec, constitue un exemple parfait de fédéralisme tutélaire et centralisateur, en fait, d'un régime quasi unitariste. Cette entente affaiblit l'unité canadienne en méprisant les provinces qui sont traitées comme des entités négligeables et en excluant le Québec. Seul le pouvoir fédéral tire profit de ce mauvais contrat.

Ces propos, qu'on pourrait attribuer à un méchant séparatiste, émanent plutôt du très fédéraliste Institut C.D. Howe de Toronto. Ils constituent l'essence d'un avis publié le 8 février 1999 par deux chercheurs de l'Institut, William B.P. Robson et Daniel Schwanen. Ajoutons à cette évaluation négative deux constats personnels...

■ La conclusion de cette entente démontre que le gouvernement du Québec, quel que soit le parti au pouvoir, est le seul au Canada qui respecte vraiment la Constitution canadienne de 1867, spécialement le partage des compétences de chaque ordre de gouvernement.

■ La saga ayant conduit à cette entente illustre la fragilité des fronts communs des provinces devant le fédéral; ce dernier n'a qu'à sortir ses gros bras et surtout à allonger son fric pour que les provinces anglaises renoncent à leurs revendications même les plus minimes. Seul le Québec est fidèle à ses convictions et au respect de la parole donnée.

Marc-André Labrecque
L'Ancienne-Lorette, 15 février 1999

Notre gouvernement veut-il «bilinguifier» le Québec?

Des militants péquistes de l'Estrie s'inquiètent du fait que l'architecture mise en place par les libéraux pour «bilinguifier» le Québec soit entretenue par le gouvernement actuel.

Nous sommes reconnaissants à Bill Johnson de nous avoir révélé clairement les intentions et les plans de sa communauté. Toutefois, nous nous opposons à la bilinguisation orchestrée depuis 1986 par les opposants à la loi 101.

En 1988, la loi C72 a amendé la Loi sur les langues officielles et permis l'ingérence du fédéral dans les compétences des provinces pour promouvoir l'anglais au Québec. Dans la foulée de cette loi fédérale, Lucien Bouchard et Gil Rémillard ont négocié l'Entente Canada-Québec venant à échéance le 31 mars prochain. Cette entente de 1989, renouvelée en 1993, est l'outil de bilinguisation du réseau de la santé et des services sociaux parce qu'elle a fourni le financement nécessaire (dix millions de dollars) à la mise en œuvre des dispositions linguistiques de la loi 142.

Adoptée en 1986, après avoir été concoctée par les opposants à la Charte de la langue française — un incorrigible dominateur? Les marionnettes à la bienveillante complicité des sénatrices Thérèse Lavoie Roux et Lise Bacon, alors ministres dans le gouvernement Bourassa, la loi 142 prescrit l'usage de l'anglais dans les services sociaux et de santé et crée un habile mécanisme de bilinguisation du réseau.

Un cadre de référence adopté en 1994 par le gouvernement libéral guide les régions régionales dans leur bilinguisation. Quant à la bureaucratie de la bilinguisation, elle est prévue à la loi 142 et financée par les dix millions de l'Entente Canada-Québec.

Les principaux acteurs en sont les coordonnateurs des régions régionales.

Toute cette belle entreprise menée par des anglophones et des anglophiles réussit grâce à la docilité et à la sympathie de plusieurs dizaines de francophones québécois qui n'y voient que du bien, même si ça oblige des milliers de travailleurs et de travailleuses à renoncer à leur droit de travailler en français, comme la Charte le leur garantit.

Mis à part la négation du droit fondamental des travailleurs (art. 46 de la Charte), une telle bilinguisation des services de l'Etat n'a rien d'inquiétant à Chicoutimi, Jonquière ou Québec, mais là où il y a des immigrants en grand nombre, le message est clair: le français est inutile. L'affichage est bilingue. À l'école, en dehors de la classe, la langue commune est de plus en plus l'anglais. À l'hôpital et au CLSC, on est désormais obligé par la loi de les servir en anglais. Bientôt, des groupes de francophones réclameront le libre choix de l'école pour leurs enfants afin que ces derniers ne soient pas des citoyens de deuxième classe.

Les francophiles de l'Estrie demandent au gouvernement de mettre fin à l'Entente Canada-Québec négociée par Lucien Bouchard et Gil Rémillard parce qu'elle est l'outil de la bilinguisation des institutions québécoises en plus d'être une intrusion dans un champ de compétence du Québec. Ils demandent aussi d'expurger la loi 142 des dispositions d'ordre linguistique qu'elle contient puisque ces dispositions viennent inutilement en conflit avec la Charte de la langue française alors que cette Charte, elle-même, protège et garantit les droits et privilèges de la minorité depuis 1977. Ils demandent de plus en plus que les programmes d'adec non approuvés le 4 février dernier soient rejetés.

Clermont Domingue
Sherbrooke, 19 février 1999

LIBRE OPINION

La promotion de la souveraineté proposée par Bouchard plonge les partisans dans un drame hamletien

PIERRE DE BELLEFEUILLE
Journaliste et ancien député

Les indépendantistes sont face à un dilemme. Lucien Bouchard les invite à participer à une campagne de promotion de la souveraineté. Mais voilà: la crédibilité du premier ministre est érodée, et les militants sont échaudés.

Pourquoi ces chats craignent-ils l'eau froide? N'entrons pas dans les détails. Contentons-nous de rappeler que depuis l'établissement des années 70 jusqu'à la décision toute récente de reporter jusqu'à l'an 2000 le congrès qui devait avoir lieu en 1998 — sans oublier le lamentable «beau risque» de René Lévesque en 1984 ni la pitoyable «affirmation nationale» de Pierre-Marc Johnson en 1985 —, le Parti québécois s'est souvent comporté comme s'il avait peur à la fois de son option et de ses militants. Comment s'étonner, dans ces conditions, que l'indépendance fasse encore peur à l'électorat et que les indépendantistes, même modérés, soient qualifiés de «purs et durs» du seul fait de leur fidélité à la raison d'être du parti?

Ainsi, le Parti québécois n'est plus que l'ombre de lui-même, déserté qu'il a été par des éléments parmi les meilleurs. Le bel instrument de réflexion collective des années 70 n'est qu'un souvenir. C'est dommage, mais cela fait l'affaire des apparatchiks du bunker qui n'attendent des militants que des sous et des votes. Pour les idées, le bunker se contente des siennes, qui ne sont le plus souvent que les chiffres des sondages.

Le premier ministre est-il crédible, avec ses zigzags passés, son comportement autocratique et la

discutable tangente du partenariat? Il a su se tenir debout dans l'affaire de l'union sociale canadienne, mais comprend-il que le Canada anglais n'est pas un partenaire mais plutôt — héritage de l'Histoire — un incorrigible dominateur? Les marionnettes à la Chrétien et Dion ne doivent leur survie politique qu'à leur hargne envers les séparatistes.

La *political correctness* interdit de penser que la francophobie ronge le Canada anglais, mais comment expliquer autrement des affaires pénibles comme celle de l'hôpital Montfort à Ottawa? Quoi qu'il en soit, on peut croire que le Canada anglais ne commencera à nous respecter vraiment — et à envisager un éventuel partenariat — que le jour où le peuple du Québec aura choisi l'indépendance.

Dans les propos de Lucien Bouchard au récent conseil national du Parti québécois, il y a une zone obscure. Qu'est-ce que cela signifie, «revoir l'idée de souveraineté à la lumière des réalités nouvelles comme la mondialisation»? Des journalistes ont parlé de «dépoussiérage». Ils ont mis en doute la pertinence de la souveraineté. Ils reflètent sans doute l'état de l'opinion publique qui éprouve une certaine lassitude.

Pourtant, la souveraineté, comme l'a dit Lucien Bouchard avec insistance et comme l'affirme Bernard Landry, est plus que jamais une nécessité. On l'a vu récemment lorsque la France, au nom des souverainetés nationales, a déclenché le rejet de la première version de l'accord multilatéral sur les investissements, trompeusement appelé l'AMI, qui aurait menotté les gouvernements des pays dans des domaines comme la culture et la protection des ressources et de l'environnement, laissant le champ

libre aux entreprises multinationales, qui ne sont responsables qu'à leurs actionnaires, et encore!

Loin d'être une réalité nouvelle, la mondialisation est vieille comme le monde. L'Antiquité étendait déjà ses explorations. Au XIII^e siècle, Marco Polo a tissé des liens universels. Les puissances européennes ont couvert la boule terrestre de leurs empires. La décolonisation a libéré des forces incalculables. Le développement actuel des échanges n'est qu'une phase totalement prévisible. Fruit de la voracité du capitalisme, cet aspect de la mondialisation est un concept à la mode que l'on drapait dans le manteau de l'internationalisme. Déjà, il y a près d'un siècle, Jean Jaurès disait: «Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup y ramène.»

Revenons à notre propos. Les optimistes croient que le remue-ménages proposé par Lucien Bouchard permettra de visualiser le Québec indépendant avec ses valeurs et ses institutions. On jettera alors la base de la constitution de notre pays. Lorsque viendra le référendum promis, le camp du OUI ne proposera pas un saut dans l'inconnu. Le Québec libre aura pris corps et âme dans notre imaginaire.

Cette étape pourrait être vitale et enthousiasmante: le dernier droit avant la victoire. L'optimisme, sans doute, vaut mieux que la méfiance et le cynisme. Mais alors, il est essentiel que le parti et le gouvernement soient à la hauteur de la tâche en évitant les entourloupes et en battant le rappel des décrocheurs. Il est tout aussi essentiel que les militants, une fois de plus, fassent confiance. On ne bâtit pas autrement un nouveau pays.

IDÉES

Les orphelins institutionnalisés sous le régime de Duplessis

La collusion entre l'État et l'Église

«Ce n'est pas la souffrance de l'enfant qui est révoltante en elle-même, mais le fait que cette souffrance ne soit pas justifiée.»
— Albert Camus

RÉJEAN HINSE
Laval

Récemment, le gouvernement fédéral n'accordait rien de moins que trois cent cinquante millions de dollars (350 000 000 \$) à une fondation regroupant des autochtones qui, lors des années 1940-50, se sont retrouvés durant quelques années dans des institutions religieuses vouées à la conversion des âmes et à l'endocinement chrétien. Leurs revendications portaient sur certains cas d'agressions et le fait d'avoir subi une éducation contraire à leur coutumes ancestrales dans le but de les assimiler à l'ordre des pouvoirs blancs.

À l'inverse des enfants délinquants indemnisés par les gouvernements en raison de sévices commis par des religieux à Mount Cashel, Terre-Neuve et d'Alfred, Ontario, établissements reconnus comme internats de redressement, dans le cas sans pareil des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis, bon nombre furent faussement diagnostiqués débiles mentaux et parqués dans les crèches, orphelinats et asiles toute leur enfance, adolescence ou même au-delà, en plus pour certains d'être l'objet de sévices et d'agressions.

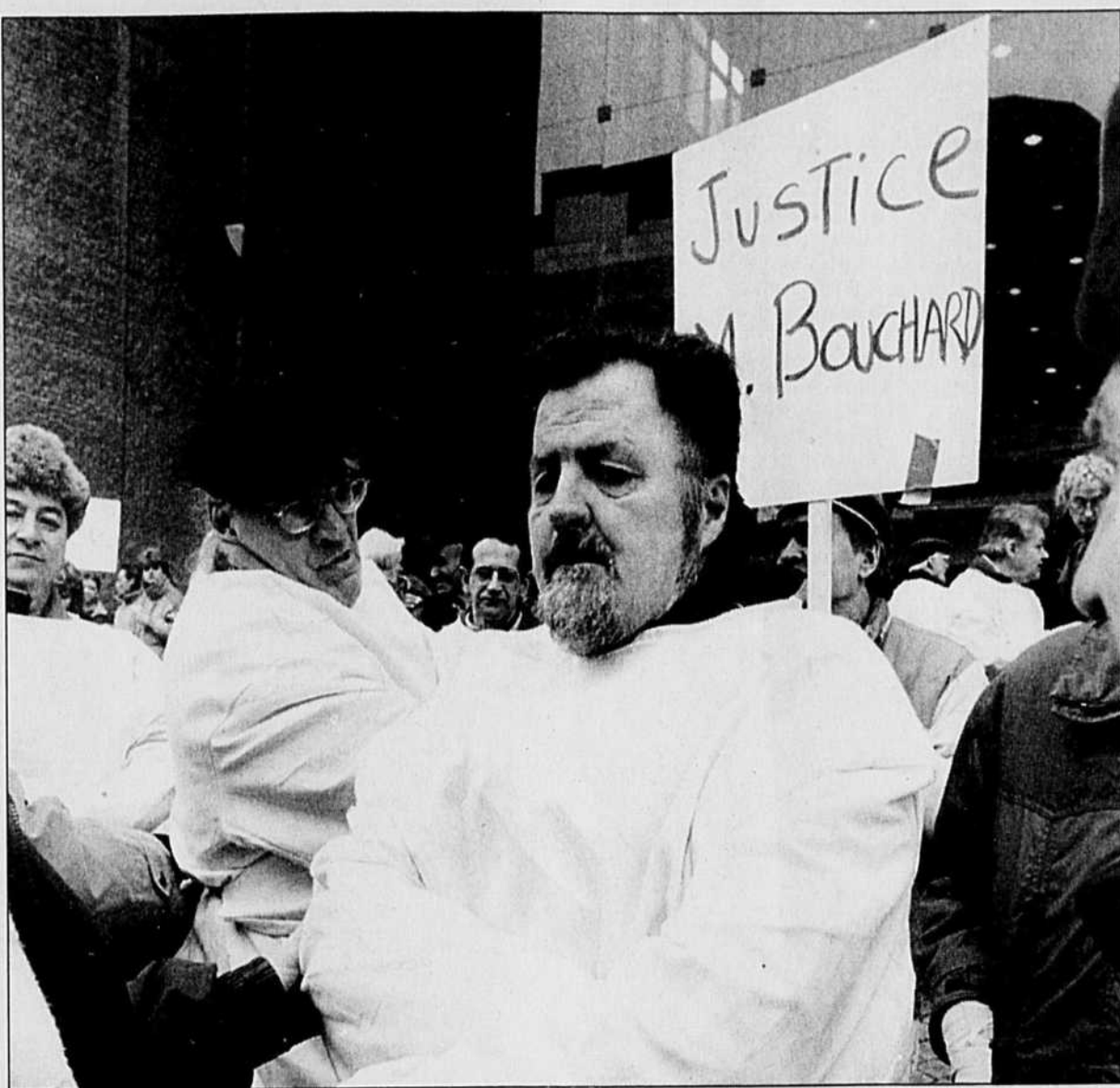
La folie religieuse des années duplessistes favorisait l'embrigadement de jeunes hommes et filles de familles nombreuses (...) et conduisait à la construction d'institutions de plus en plus imposantes

La loi provinciale très controversée promulguée par le ministre du travail, William Tremblay, boucher de son métier, lui permet de détourner les subsides du Trésor fédéral destinés au «secours direct» en prétextant occuper les chômeurs.

La nouvelle loi stipulait que seules les mères dûment mariées et dont le mari décédé ou reconnu invalide par un médecin, avaient droit à une aide, dite de «mère nécessaire» et encore fallait-il que l'épouse veuve ou le mari invalide soient parents d'au moins deux enfants. Devant l'Assemblée nationale, le ministre Tremblay invoquera ses principes religieux pour enlever les «secours» aux filles-mères, aux séparées ou aux couples vivant en concubinage, et ce, en dépit des nombreuses manifestations qui avaient cours tant à Québec qu'à Montréal. Le point culminant de ces manifestations visant à dénoncer l'odieux projet de loi et ses conséquences inimmenses fut l'invasion de l'hôtel de ville de Montréal par une foule en colère avant d'en être chassés par les services d'ordre.

Si imagine-t-on le nombre de mères éplorées et angoissées à l'idée de se retrouver sans ressources avec sur les bras de jeunes enfants innocents, en vertu d'une loi aussi abjecte et irresponsable. Evidemment, certaines communautés religieuses dont les ambitions mercantiles faisaient peu de doute, en profitèrent en s'improvisant gardiennes de ces enfants. Dès lors, les mères célibataires qui accouchaient se voyaient pour de mauvaises raisons, surtout celui de l'indigence, enlever leurs nouveau-nés.

À ce régime, les crèches, les orphelinats, les asiles se



Bruno Roy manifestait pour les Enfants de Duplessis devant les bureaux de Lucien Bouchard à Montréal.

remplissaient et débordaient au fur et à mesure de leurs constructions. Les congrégations requéraient pour leurs communautés de plus en plus de novices. Loin de parvenir à juguler le problème des enfants prétendument abandonnés malgré une tentative d'amélioration de la loi des «mères nécessaires» en 1948, le Québec de la grande noirceur se transformait en état religieux et policier et, en usines collectives à fabriquer des fous. Des hôpitaux psychiatriques s'élevaient en villes microcosmiques peuplées de milliers d'êtres réduits à végéter dans la médiocrité des lieux et dont les communautés religieuses, sous prétexte de bonnes œuvres, tiraient grand mérite et profit auprès des âmes charitables d'une certaine société bigote. Certains se sont retrouvés à 15, 16 ou 17 ans, sans avoir commis d'actes répréhensibles, sans accusations, sans procès, à la prison de Bordeaux avec de dangereux criminels dans une aile dite psychiatrique et y ont connu les pires sévices.

C'est ainsi que, d'office, la collusion fastueusement descendante des hiérarchies politiques et religieuses s'exerçait pendant que d'innocents enfants étaient menés des abattoirs politiques ultramontains aux boucheries concentrationnaires cléricales, sous la bonne étoile de la Providence.

Un tel système d'abus s'avérait payant pour les congrégations impliquées. Pour chaque enfant, le gouvernement provincial, en vertu de la loi de l'Assistance publique, payait une allocation journalière. Mais si l'enfant était déclaré médicalement «débile mental» ou l'équivalent, l'allocation gouvernementale était automatiquement multipliée par quatre et l'enseignement obligatoire de ces enfants était révoqué par la loi définissant la maladie mentale. Voilà une des astuces à court terme qui enrichissait le capital des congrégations concernées, sans qu'elles aient à se soucier des conséquences infâmes à long terme pour le devenir de ces enfants.

Les mêmes congrégations préféraient ignorer la loi de l'Adoption en regard de l'enfance malheureuse promulguée par l'Assemblée législative depuis 1924, mais contestée par l'Église. En quoi lesdites communautés auraient-elles eu intérêt à promouvoir l'adoption d'enfants victimes de préjudices avant même de naître et communément qualifiés à l'ombre des clochers de bâtards, enfants du péché ou illégitimes?

L'apothéose de la grande noirceur sous l'autorité de Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger, du Très Honorable premier ministre Maurice Duplessis, de l'Honorable ministre de la santé Albini Paquette et de l'aspirant dauphin secrétaire d'État et ministre de l'Éducation Omer Côté très proche de l'épiscopat, connaît son heure de gloire avec le changement diabolique de l'institut Mont-Providence dirigé par la congrégation des Sœurs de la Providence. La construction achevée, l'imposant édifice de Rivière-des-Prairies ouvrait ses portes en 1950 aux orphelins provenant de crèches et d'institutions surpeuplées.

Vers le début de l'année 1954, lesdites autorités supprimaient toute éducation aux six cents et plus orphelins et orphelines du Mont-Providence. On érigea alors une clôture autour de l'institution et aux fenêtres, des barreaux. Sans attendre, le médecin attiré à la nouvelle vocation de l'institut désigné «psychiatrique», notait sommairement sur chacun des dossiers médicaux des enfants un jugement de débilité mentale.

Comment, tant les autorités religieuses que politiques, pouvaient-elles ignorer la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée le 10 décembre 1948 par plus de cinquante pays membres de l'Organisation des Nations unies (ONU)?

Article 1: «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.»

Article 25, 2: «La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.»

Article 26, 1, 2: «Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire.»

Comment pouvaient-elles ignorer la liste des vingt-trois articles sur l'Histoire des enfants tristes parue dans *Le Devoir* entre le 12 juin et le 10 juillet 1950 et où le journaliste reporter Gérard Pelletier fera état de la pingerie sordide du Québec à l'égard des mères nécessaires et de l'état pitoyable des enfants laissés à la garde des communautés religieuses?

«considérations de simple marketabilité» permettent aux compagnies de discriminer et d'exclure certaines personnes de leur publicité sur un produit, parce qu'elles appartiennent à un groupe social au sein duquel ce produit n'a pas encore fait son entrée. D'une part, puisqu'il s'agit d'un article sur l'affaire Mauresmo, nous serions en droit de reprendre ce dernier argument et de penser que M. Pettitclerc sanctionne la discrimination à l'égard des lesbiennes sur la base de cette marketabilité (i. e., pour mieux vendre le tennis professionnel féminin, excluons donc les lesbiennes et éliminons «l'angoisse des organisateurs» de tournois et «l'image publique [négative] que cela peut donner du sport»).

D'autre part, l'argument de la «simple» marketabilité est des plus rétrogrades et nous pousse vers un *statu quo* dangereux que semble accepter M. Pettitclerc: «Que l'on s'attende à la chose ou que l'on soit plutôt indifférent ne change rien». Il me semble au contraire que des changements s'imposent dans l'organisation, la structure, les normes et les valeurs du monde sportif si l'on veut satisfaire les besoins de TOUTES les femmes. Un bon point de départ serait de dénoncer publiquement les comportements ou propos discriminatoires. Ceux de Martina Hingis et de Lindsay Davenport ne font pas exception et les médias ont certes un rôle à jouer en ce sens.



Chantal Hébert

Robert Bouchard/Lucien Bourassa

À quoi le premier ministre Lucien Bouchard pourra-t-il bien penser lorsqu'il se lèvera demain à l'Assemblée Nationale pour inaugurer son nouveau mandat?

S'imaginera-t-il s'inscrivant dans la foulée de René Lévesque et Jacques Parizeau en faisant franchir aux Québécois la dernière marche de l'escalier devant déboucher sur la souveraineté? En d'autres circonstances que celle du mandat populaire ambigu obtenu par le Parti Québécois le 30 novembre dernier, c'est certainement l'état d'esprit qui conviendrait au premier premier ministre souverainiste du 21^e siècle.

Mais le connaissant, on serait porté à croire que Lucien Bouchard s'inquiètera plutôt de devenir le quatrième premier ministre du Québec en un quart de siècle à se faire dire non par voie de référendum par la population.

Dans le passé, M. Bouchard a maintes fois soutenu qu'il ferait ce qu'il faut pour éviter que l'histoire ne se répète ainsi. Personne n'a de raison de douter de la fermeté de cette résolution. Mais toute son action politique tourne autour de l'impératif de faire avancer le Québec. Cela fait de lui un homme particulièrement susceptible de vouloir dénicher une question à laquelle les Québécois pourraient finalement répondre oui.

Dans ces circonstances, M. Bouchard serait bien avisé demain d'avoir une bonne pensée pour un autre de ses prédécesseurs, le fédéraliste Robert Bourassa. De tout ceux qui l'ont précédé, c'est celui sur les traces duquel il a le plus de chances de s'engouffrer.

Elu avec un programme fédéraliste, M. Bourassa s'était retrouvé plongé en pleine tourmente souverainiste à la suite de l'échec des Accords du lac Meech. Pour éviter d'être englouti par la vague, il avait choisi de surfer, allant même jusqu'à entériner le projet d'un référendum sur la souveraineté.

Si Robert Bourassa a dû ainsi naviguer à travers un raz-de-marée pour éviter de sombrer, M. Bouchard est guetté par un autre phénomène, celui d'un pourrissement de son vaisseau souverainiste. Plus graduel, le résultat ultime ne risque pas moins d'être un naufrage.

À Ottawa, son Bloc québécois s'abîme dans l'insignifiance à défaut de ne pouvoir ni s'engager à fond dans une démarche référendaire ni respecter, le cas échéant, son engagement de rentrer dans ses terres. À Québec, l'absence d'une direction claire sur le front de l'avenir politique ne peut que miner à terme le moral et la cohésion de ses troupes gouvernementales.

Depuis le 30 novembre, M. Bouchard a eu l'occasion de constater plutôt deux fois qu'une combien la vague qui avait porté malgré lui Robert Bourassa aux rives de la souveraineté s'est résorbée depuis, laissant le PQ à pied sec sur une plage fédéraliste.

Les Québécois hésitent manifestement à remonter sur les barricades aux côtés d'un premier ministre qui recherche les «conditions gagnantes» d'un référendum sur la souveraineté. En d'autres temps, l'union sociale signée sans le Québec et le budget Martin auraient été suffisants pour provoquer une ruée aux drapeaux. Et si Jean Charest avait gagné en novembre, sans doute serait-on même en train de vivre une belle poussée de fièvre nationaliste!

Dans le passé, les premiers ministres, quand ils ne savaient trop à quel saint se vouer, ont eu tendance à se tourner vers la population. M. Bouchard, qui vient de lancer son parti sur la piste d'une réflexion d'un an sur la souveraineté, ne fait pas différemment.

Mais que pourra-t-on apprendre de si nouveau? Depuis 1990, aucun peuple sur la planète n'a sans doute été aussi fréquemment consulté sur sa vision de son avenir politique que celui du Québec. En l'espace de huit ans, les Québécois ont été sondés par cinq commissions différentes. Pendant la même période, ils ont voté six fois sur des enjeux touchant leur avenir, soit à deux référendums et à quatre élections provinciales ou fédérales.

Tout cela sans jamais signifier clairement autre chose que leur rejet du fédéralisme tel qu'on le pratique actuellement.

Que se passera-t-il dans un an, si après avoir chauffé à blanc les moteurs de la machine souverainiste, M. Bouchard et le PQ constatent ensemble que le décollage n'est pas prometteur. Remisera-t-on l'appareil au hangar ou sera-t-il alors question de changer de destination?

Si Robert Bourassa demeure l'homme qui aurait été le plus susceptible d'obtenir un mandat fort pour réaliser la souveraineté, Lucien Bouchard est celui qui serait le plus capable d'obtenir l'adhésion d'une majorité claire à un projet de redéfinition de la place du Québec dans la fédération canadienne. Pourquoi? Parce que les Québécois sont convaincus qu'il n'accepterait pas n'importe quoi en leur nom tout comme ils auraient cru que M. Bourassa renoncerait à faire l'indépendance s'il avait constaté que le jeu n'en valait vraiment pas la chandelle.

Dans le même genre de souliers, Robert Bourassa avait préféré reculer et mordre la poussière avec l'Accord de Charlottetown plutôt que d'aller voir ce qui pourrait l'attendre au détour du seul oui qui s'offrait à lui à l'époque, celui à la souveraineté.

Comme M. Bourassa, Lucien Bouchard aura sans doute au cours du nouveau mandat à décider s'il prend le risque de récolter un oui à un projet dont l'aboutissement pourrait être autre chose que la réalisation de son option. Ou s'il laisse le Québec s'enfoncer encore un peu plus profondément dans une ambivalence bien plus débilante pour l'avenir collectif que l'un ou l'autre des choix en présence.

L'homophobie en question

Des changements s'imposent dans l'organisation, la structure, les normes et les valeurs du monde sportif si l'on veut satisfaire les besoins de toutes les femmes

GENEVÈVE RAIL

Sociologue et professeure à l'École des sciences de l'activité physique de l'Université d'Ottawa

Dans la page Idées du 9 février dernier, Yvan Pettitclerc rappelait brièvement certains faits entourant «l'affaire Amélie Mauresmo». Toutefois, il ratait une belle occasion de discuter d'un événement médiatique d'importance: les propos outrancièrement hétérosexistes et homophobes proférés, apparemment en toute impunité, par des joueuses de tennis professionnelles. Si l'article curieusement intitulé (par qui et pourquoi?) «Sexe et sport» permettait de briser un tant soit peu le silence intolérable qui entoure la question des lesbiennes en sport, il n'en demeure pas moins que ses effets insidieux pourraient être comparés à ceux des commentaires hétérosexistes rédigés par les journalistes australiens que M. Pettitclerc paraphrasait ironiquement.

En effet, M. Pettitclerc aurait pu discuter du courage d'Amélie Mauresmo de s'afficher et de s'affirmer en dépit des sanctions sociales et économiques. Encore, il aurait pu écrire sur l'homophobie (sur le plan individuel) et l'hétérosexisme (sur le plan des structures et des normes sociales) qui pèsent sur le monde du tennis pro-

fessionnel, de leurs conséquences dévastatrices pour les athlètes, du silence et de l'invisibilité des lesbiennes qu'ils perpétuent, des stéréotypes et des mythes qu'ils reproduisent, des divisions qu'ils causent parmi les sportives, ou de la façon dont ils légitiment un système de normes hétérosexuelles opprimant. Plutôt, M. Pettitclerc choisissait d'utiliser plus du tiers de sa colonne simplement pour dire qu'il y a des lesbiennes en sport. Ceci est d'autant plus surprenant que M. Pettitclerc disait lui-même, «s'il est une chose qui ne devrait plus surprendre personne, c'est bien la présence des lesbiennes à l'avant-plan de certains sports professionnels». Plus surprenant encore, M. Pettitclerc citait le cas de Billie Jean King pour étayer ses propos, bien que cette athlète ait toujours nié son présumé lesbianisme. Pour un exemple de porte-étendard de la cause gaie, on repassera!

Outre les «faits» de l'affaire Mauresmo et la démonstration de la présence lesbienne en sport, il reste un tiers de colonne et c'est celui-là qui est le plus répugnant à mon avis. C'est que non seulement M. Pettitclerc ne tente pas de dénoncer l'hétérosexisme et l'homophobie omniprésents dans le sport, mais que sa première et unique mention du terme «homophobie» est associée à sa thèse incroyable que celle-ci n'existe à peu près pas, qu'elle est exceptionnelle. M. Pettitclerc semble plutôt suggérer que des

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Prévost (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique), à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte, à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque, à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lessage (correspondants parlementaires à Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane (commiss), La documentation : Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachelle Leclerc (Ottawa), Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon, Martine Bérubé (secrétaire), LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida, SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Éveline Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-D'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

Les députés du Parti québécois l'ont d'ailleurs dit et redit lors de leur caucus pré-sessionnel la semaine dernière, il y aura un référendum au cours de ce mandat. Pour l'heure, le premier projet de loi présenté ce printemps tentera d'éliminer certaines pratiques douteuses reliées à l'identification de l'électeur.

Le responsable de la réforme électorale, Guy Chevrete, ne s'arrêtera pas là. Il compte procéder à d'autres modifications de la Loi électorale pour pallier les problèmes vécus lors de la dernière campagne électorale, notamment dans le cas de décès d'un député (Masson) ou d'un abandon de dernière minute (Viau).

La consolidation des réformes de la santé et de l'éducation occuperont passablement le gouvernement au cours des prochains mois. La tâche devrait toutefois être quelque peu facilitée par l'atteinte du déficit zéro et par le système de pérennité du gouvernement fédéral. Le chèque de 1,4 milliard d'Ottawa, encaissable avant le 31 mars, servira vraisemblablement à éponger les déficits des hôpitaux et des universités. Par ailleurs, la plupart des ministères québécois devraient aussi bénéficier des finances publiques assainies. Plusieurs cabinets politiques ont reçu le mot d'ordre du Conseil du trésor de revoir leurs priorités si leurs crédits étaient éventuellement augmentés d'en moyenne 5 %.

Le gouvernement devra cependant garder de l'argent pour les 400 000 employés de l'Etat qui l'ont bien mérité, ont maintes fois répété les ténors du cabinet Bouchard depuis quelques mois. La présentation des offres salariales aura lieu peu après le dépôt des crédits. Devant la demande d'augmentations de 11,5 % en trois ans des syndicats, le gouvernement étudie plusieurs scénarios, dont une offre initiale à 6 %. Ce pourcentage pourrait être plus élevé, note-t-on en coulisses, mais ce sera probablement moins lors du dépôt initial.

Dans cet esprit, les négociations des secteurs public et parapublic s'annoncent très longues. L'automne sera là aussi la saison privilégiée pour un blitz de pourparlers. La demande patronale de décentralisation des discussions sur les 20 000 clauses normatives des conventions collectives a été refusée par les centrales syndicales, mais le gouvernement n'a pas encore présenté de contre-proposition.

En outre, Québec épargnerait des dizaines de millions cette année si les nouvelles conventions étaient signées plus tard que tôt. Les fonds de grèves syndicaux bien garnis, des dizaines de millions là aussi, sont également de nature à laisser le Conseil du trésor prendre tout son temps.

Enfin, les nouvelles réformes annoncées, fiscalité municipale et Code du travail, ne seront présentées qu'à l'automne. Les ministres Louise Harel et Diane Lemieux auront besoin des prochains mois pour analyser les avenues s'ouvrant devant elles avant de régler, en présence d'intervenants difficiles, les unions municipales, le patronat et les syndicats, ces dossiers délicats.

Ces deux tests importants pour le gouvernement donneront leurs fruits vers la fin de l'année, à l'aube de l'an 2000, au moment où les sondeurs recommenceront à tester la fibre souverainiste des Québécois. Après des mois de relations que l'on prévoit à Québec comme difficiles avec le gouvernement fédéral, les ténors souverainistes du gouvernement auront entamé leur brassage d'idées sur la souveraineté et parleront de plus en plus de l'avenir mondial du Québec, en lieu et place du partenariat canadien.

D'ailleurs, aux Relations internationales, la ministre Louise Beaudoin se donne quatre ans pour rebâtir un réseau de délégations du Québec à l'étranger digne de ce nom. Il s'agira sans doute d'une autre étape importante de la stratégie souverainiste du gouvernement. A défaut d'un réseau solide à l'étranger, la ministre Beaudoin a déjà commencé à voyager afin de vendre, notamment, le projet souverainiste de son gouvernement.

La première session de la 36^e législature marquera également l'entrée en scène d'un nouveau chef de l'opposition, Jean Charest. Le chef du Parti libéral du Québec passera sûrement plus de temps à l'Assemblée nationale qu'il ne l'a fait aux Communes comme chef du Parti conservateur jusqu'en 1997, même si le PLQ devra aussi traverser une phase de reconstruction.

En présence de M. Charest, les libéraux continueront à adopter une attitude dynamique, voire énergique, comme, ils l'avaient fait l'an dernier dès la nomination du nouveau chef. Les qualités de chef d'opposition officielle de M. Charest restent toutefois à démontrer. Sa tâche sera facilitée par la présence des vétérans Pierre Paradis et Jean-Marc Fournier, mais le chef libéral devra aussi composer avec des critiques inexpérimentés à certains postes clefs.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

loges louées annuellement (135 loges à 100 000 \$ l'unité).

Si cet élément devait être retenu par le TAQ, l'opération administrative pour réclamer à chaque locataire ces taxes serait «*extrêmement complexe et pour ainsi dire ingérable*», estime le Service des finances de Montréal. Chose certaine, Molson réclamera un remboursement de 20 millions, qui s'ajoutent aux quelque 30 millions déjà mentionnés.

Si ce dossier a des implications financières majeures pour Montréal, dont la santé financière est fragile depuis quelques années, il constitue également un enjeu juridique de premier ordre. En gagnant sa cause, Molson ouvrirait la porte à une contestation de l'évaluation foncière d'autres propriétaires insatisfaits à Montréal comme partout ailleurs au Québec.

Cela pourrait signifier une éventuelle perte pour les plus importantes villes du Québec, dont le fardeau s'est grandement alourdi depuis sept ans. Encore l'année dernière, Québec a procédé à un délestage de 350 millions aux mains des municipalités.

Au cabinet du maire Pierre Bourque, on se dit prêt à négocier à l'amiable avec Molson. Ce matin, le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Jean Fortier, a convoqué la presse pour discuter du dossier et donner son point de vue.

Six mois ont été prévus pour entendre cette affaire complexe devant le Tribunal administratif du Québec où les experts de Montréal, de la CUM et de Molson devraient s'affronter dans des expertises et contre-expertises pointues. La défense de cette affaire pourrait d'ailleurs coûter entre 500 000 \$ et un million à Montréal et à la

CUM en frais d'avocats et d'experts.

Molson n'en est pas à sa première tentative pour obtenir un rabais de taxes. A deux reprises, la brasserie a utilisé la voie politique mais le tollé soulevé dans la population a eu raison des démarches de l'entreprise.

En décembre 1996, le gouvernement du Québec a cherché, avec l'appui de l'administration Bourque, à modifier la Loi sur la fiscalité municipale pour permettre aux villes de réduire de moitié le niveau de taxes municipales des propriétaires privés d'établissements à vocation sportive et culturelle, qui n'ont pas eu recours à des subventions publiques pour construire lesdits bâtiments. L'amendement avait vraisemblablement été taillé sur mesure pour Molson, ce qui lui aurait permis de payer 4,5 millions par année plutôt que 9,9 millions.

L'un des arguments de Molson, proprié-

taire du club de hockey Le Canadien, reposait sur la compétition avec les autres villes de la Ligue nationale. La grande majorité des clubs de la Ligue nationale ne paieraient ni loyer ni taxe municipale.

Le dossier a refait surface six mois plus tard alors que Québec et Montréal étaient en pleine négociation pour une aide financière pour 1997. Le gouvernement se disait prêt à payer 50 % de la facture de Molson, qui aurait pris la forme d'une compensation incluse dans le soutien à la Ville de Montréal. Montréal aurait donc été privé de 4,5 millions par année. L'idée a finalement été jetée aux oubliettes.

Le printemps dernier, au cours des audiences devant un sous-comité des Communes chargé d'étudier la question du sport professionnel au pays, plusieurs propriétaires de clubs sportifs, dont le président du Canadien Ronald Corey, sont venus se plaindre du fardeau fiscal qui leur incombe.



Magalys de Armas (à droite), l'épouse du dissident Vladimiro Roca ainsi que sa fille sont reçues par l'Américain Michael Kozar (à gauche) peu après leur arrivée à La Havane, hier, pour témoigner au procès où Roca et trois autres dissidents sont accusés de crimes contre-révolutionnaires. Les quatre dissidents les plus célèbres de l'île sont détenus depuis le 16 juillet 1997 à la suite de la publication d'un document critiquant le régime politique de Fidel Castro et demandant des réformes urgentes du système.

CUBA

SUITE DE LA PAGE 1

Havane où il enseignait l'économie quand le groupe qu'il y animait, «*Courant civique cubain*», a envoyé une lettre à Castro exigeant une ouverture économique. Quant à l'avocat René de Jesus, 56 ans, formé à Moscou, il s'était distingué en assurant la défense de plusieurs dissidents, et il a créé une association d'avocats indépendants.

Les quatre inculpés ont été arrêtés le 16 juillet 1997. Au nom de Concilio Cubano, ils venaient de publier un manifeste, La Patrie appartient à tous, où ils critiquaient le document préparatoire au Congrès du Parti communiste organisé en octobre de la même année. Ce document, estimaient-ils, «*rend impossible l'existence d'un Etat de droit et d'un système judiciaire indépendant et impartial, et il n'offre rien qui puisse solutionner les problèmes du pays*». Vladimiro Roca et ses amis avaient par ailleurs appelé leurs concitoyens à boycotter les élections officielles.

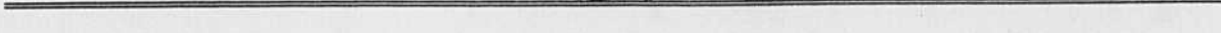
Leur interpellation était intervenue cinq jours après l'explosion de plusieurs bombes dans des hôtels de La Havane, attentats perpétrés, apprendrait-on plus tard, par des artificiers recrutés à l'étranger par un exilé cubain. Les autorités avaient alors accusé les quatre prisonniers de «*saper le cadre politique et constitu-*

tionnel de la république de Cuba

». Le procès qui s'est ouvert hier — sous réserve d'un verdict de clémence — apparaît comme un défi de Fidel Castro à tous ceux qui l'ont exhorté à libérer les accusés. Jean-Paul II n'a pas eu de succès dans leur cas que l'Union européenne, le département d'Etat américain, le premier ministre canadien, ou encore le ministre espagnol des Affaires étrangères, Abel Matutes, récemment venu à La Havane négocier les conditions du prochain voyage officiel du roi Juan Carlos.

Les quatre inculpés échapperont toutefois aux très sévères verdicts prévus par une nouvelle loi, votée le mois dernier, pour châtier plus durement délinquants, trafiquants de drogue, ainsi que dissidents et journalistes indépendants, désormais assimilés à des criminels et menacés de vingt ans de prison s'ils collaborent à des médias étrangers.

Dernier en date des signaux de crispation du Lider Maximo, Cuba a coupé les liaisons téléphoniques desservies par cinq compagnies de télécommunications américaines (sur sept en service), pour non-paiement des royalties dues à la société cubaine du téléphone. Une mesure qui empêche de nombreux Cubains de prendre contact avec leurs proches aux États-Unis.



Les Canadiens anglais tolèrent de moins en moins les francophones

Toronto (PC) — Les vieilles rancœurs entre anglophones et francophones persistent au Canada. Un sondage du *National Post* révèle en effet que les Canadiens anglais sont généralement ouverts à l'égard des personnes de races et d'origines ethniques différentes, mais qu'ils sont beaucoup moins tolérants envers les francophones. Les personnes sondées expriment aussi des objections envers l'apparente influence dont joueraient les autochtones, révèle le sondage conjoint *National Post*-COMPAS.

Le sondage, mené le mois dernier auprès de plus de 1000 Canadiens, visait à déterminer les attitudes à l'endroit des minorités ethniques et raciales. Il permet de constater qu'un petit nombre seulement de Canadiens entretiennent de l'animosité envers les groupes qui ont historiquement fait l'objet de préjugés.

Parce qu'il y a peu de Canadiens qui admettraient ouvertement être racistes, le sondeur a dû s'y prendre de manière détournée pour interroger les gens. La méthode classique consiste à demander si certains groupes ont trop de pouvoir, et ensuite de demander comment ceux-ci pourraient changer pour s'améliorer.

Lorsque ces questions ont été posées à des Canadiens anglais, plus de la moitié d'entre eux ont répondu que les francophones détenaient trop de pouvoir, et 68 % étaient d'avis que les francophones seraient plus aimables s'ils cessaient de se plaindre, rejetaient la notion de souveraineté du Québec et pensaient davantage aux besoins du Canada dans son entier.

«*C'est un indice de réelle irritation*», a commenté M. Conrad Winn, le président de COMPAS, au sujet des attitudes des anglophones à l'égard des francophones.

«*Cette hostilité est peut-être fondée*, a-t-il poursuivi. On peut peut-être dire qu'il est normal pour les humains normaux de devenir hostiles quand on leur maintient une épée

de Damoclès séparatiste au-dessus de la tête depuis des années. Mais cela demeure de l'hostilité.

On a fait beaucoup d'efforts pour intégrer les non-francophones et les non-anglophones à la société canadienne, remarquait Hedy Fry, la secrétaire d'Etat au multiculturalisme. «*Mais personne n'a réellement concentré ses efforts sur le rapprochement des anglophones et des francophones*... Les gens ont l'impression que tout le monde au Québec est indépendantiste et que tout le monde au Québec se plaint», a-t-elle dit.

Contrastant avec l'opinion négative entretenue à l'égard des Canadiens de langue française, seulement 20 % des francophones interrogés ont affirmé que les personnes d'ascendance britannique détenaient trop de pouvoir.

Plus du tiers de tous les Canadiens interrogés ont cependant estimé que les autochtones étaient trop puissants. Ils ont suggéré que les autochtones seraient mieux perçus s'ils «*recherchaient moins le pouvoir*», étaient «*plus Canadiens*», et avaient moins l'esprit de clan. 9 % ont aussi dit qu'ils aimeraient davantage les autochtones si ceux-ci travaillaient plus dur, et 3 %, qu'ils voudraient les voir payer des impôts. Interrogés sur leurs attitudes envers les personnes de race noire, aux Chinois, Juifs et Italiens, les Canadiens ont semblé relativement ouverts. Environ 29 % ont dit croire que les Noirs n'ont pas suffisamment de pouvoir; seulement 6 % ont dit qu'ils en avaient trop. Environ 30 % ont estimé que Noirs et Chinois devraient changer pour se rendre plus aimables. Cette proportion tombait à 24 % pour les Juifs et 14 % pour les Italiens. Dans l'ensemble, toutefois, le nombre de personnes exprimant de la haine envers une quelconque minorité ethnique ou raciale était réduit.

Le sondage a été effectué auprès de 1014 personnes entre le 11 et le 16 février. Ce sondage comporte une marge d'erreur qui ne devrait pas excéder 3,2 %, 19 fois sur 20.

TRIBUNAUX

SUITE DE LA PAGE 1

cusé) *vêtue d'un bonnet et d'une crinoline* (elle portait un short). Il a aussi fait allusion au mode de vie de la victime, mère d'un bébé de six mois, et qui vivait avec son ami et un autre couple. La juge Claire L'Heureux-Dubé, dans ses commentaires, s'en est prise directement à ce genre d'arguments, qu'elle a qualifiés de «*mythes et de stéréotypes*» qui n'ont plus leur place à notre époque et dans notre société.

Le juge McClung, dans une lettre publiée dans le quotidien *National Post* vendredi dernier, a attaqué directement la juge L'Heureux-Dubé, déclarant entre autres qu'une attitude comme la sienne explique sans doute le haut taux de suicide chez les hommes au Québec. Le juge McClung s'est excusé, hier dans un communiqué, d'avoir tenu ces propos. Dans une entrevue au *Post*, publiée samedi, il avait néanmoins réitéré les arguments sur lesquels il avait basé son jugement, disant que la victime «*ne sortait pas d'un couvent*».

«*L'agression sexuelle est un crime très grave, pour lequel les gens sont toujours prêts à trouver des excuses; c'est très important que la question du consentement soit très claire, tant pour les juges des autres tribunaux que pour les femmes*», dit Bonnie Diamond, de l'Association nationale de la femme et du droit, qui a déposé une plainte au sujet du juge McClung devant le Conseil canadien de la magistrature. D'autres organismes, dont le Conseil national des femmes, en ont fait autant. «*Déjà très peu de femmes portent plainte dans les cas d'agression sexuelle*, dit ici Louise Picard, intervenante à Trêve pour elles, un centre d'aide aux victimes de viol. Et c'est toujours la notion de consentement sur laquelle on joue. Et aussi, très souvent, sur les antécédents... Les victimes vont continuer de craindre que leur agresseur ne soit acquitté, ou de le voir s'en tirer avec une peine très légère, après que leur vie aura été étalée au grand jour...»

D'autres observateurs se montrent néanmoins plus optimistes quant à la portée du jugement. «*C'est la première fois que l'on aborde la notion de consentement, on l'a fait de façon très claire, en rejetant sans équivoque l'idée de consentement tacite*, dit Carlissima Mathen, directrice des litiges au Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, qui avait d'ailleurs fait une intervention devant la Cour suprême. On retrouvait beaucoup de situations où l'accusé pouvait dire que, à cause du silence, de la passivité de la victime, il avait pu présumer au consentement. Ce ne sera plus le cas maintenant.»

Dans le cas jugé par la Cour suprême, la victime avait rencontré Steve Ewanchuk à l'été 1994 pour solliciter un emploi. Ewanchuk, après l'avoir fait entrer dans une caravane dont il a fermé la porte, a tenté de lui caresser les seins, de se frotter contre elle, puis a finalement sorti son pénis de son pantalon, bien que la jeune fille ait dit «*non*» à chaque tentative.

«*C'est un jugement dont l'importance se fera sentir à tous les niveaux*», dit pour sa part Irwin Cotler, professeur de droit à l'université McGill. Tout d'abord, souligne-t-il comme plusieurs autres, la notion de «*consentement tacite*» n'a plus aucune chance de survivre. «*Non veut dire non. Il n'y a pas de troisième option*», dit Irwin Cotler, qui rappelle aussi que le jugement a été unanime. D'autre part, la Cour suprême ne s'en est pas tenue à la simple question du consentement. «*Le jugement aborde de façon très directe toute la question des mythes et des stéréotypes, qui intervenaient souvent dans de tels cas*, poursuit Irwin Cotler. On ne pourra plus prendre en considération l'apparence de la victime, son passé ou son mode de vie.»

Irwin Cotler qualifie par ailleurs de «*sans précédent*» la façon dont la Cour suprême a attaqué les arguments de tribunaux inférieurs. «*On n'a jamais vu de réprimandes aussi directes*, dit-il. Cela rend le jugement incroyablement clair. Aucun avocat ne pourra plus invoquer le consentement implicite, aucun juge ne pourra plus le prendre en considération. Il devra dire: «*désolé, ce n'est pas une défense, non veut dire non*»... C'est d'ailleurs la première fois, ajoute le professeur Cotler, que les amendements apportés en 1992 au Code criminel sur l'agression sexuelle, qui portent justement sur la question du consentement, sont testés en Cour suprême.

A ses yeux, la portée des commentaires faits par le juge McClung, qu'il qualifie de «*tout à fait outranciers*», sera de beaucoup moindre que celle du jugement. «*On s'est beaucoup arrêté au caractère sans précédent de l'intervention du juge McClung, mais on a oublié à quel point le jugement de la Cour suprême, avec des réprimandes aussi directes à l'endroit d'autres tribunaux, est aussi sans précédent*», dit le professeur Cotler.

Des voix s'élèvent

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Tandis que le juge albertain John McClung présentait ses plus plates excuses à sa collègue de la Cour suprême du Canada Claire L'Heureux-Dubé après l'avoir attaquée, tant professionnellement que personnellement, la semaine dernière, plusieurs voix ont continué à s'élever hier pour réclamer une enquête sur le magistrat maintenant repentant.

Le Nouveau Parti démocratique et des groupes de femmes ont déposé hier des plaintes au Conseil canadien de la magistrature qui décidera, le cas échéant, d'instaurer une enquête. Pour la leader néo-démocrate Alexa McDonough, il est clair que le juge McClung doit être démis de ses fonctions. Celui-ci, estime-t-elle, a été fautive à plusieurs égards: il a manqué de respect envers la loi et envers les femmes et il a défié ouvertement la Cour suprême. «*Je ne m'attends pas à ce qu'il démissionne parce qu'il ne réalise pas ce qu'il a fait*», a expliqué Mme McDonough.

Le Conseil national des femmes du Canada, qui représente 50 groupes de femmes au pays, a aussi déposé une plainte au Conseil de la magistrature.